



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027



**Bassin Rhône-Méditerranée**

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

**VOLUME 2**



# SOMMAIRE

<b>TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DU LITTORAL LANGUEDOCIEN</b> .....	<b>113</b>
<b>STRATÉGIES LOCALES DES TRI DE MONTPELLIER ET DE NÎMES</b> .....	<b>114</b>
Stratégie locale du bassin du Vistre .....	116
Stratégie locale du bassin du Vidourle .....	120
Stratégie locale du bassin de l'étang de l'Or .....	124
Stratégie locale du Bassin du Lez et de la Mosson .....	128
<b>STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE SÈTE</b> .....	<b>132</b>
Stratégie locale du bassin de Thau.....	133
<b>STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE BÉZIERS – AGDE</b> .....	<b>137</b>
Stratégie locale des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.....	138
<b>STRATÉGIE LOCALE DES TRI DU CARCASSONNAIS ET DU NARBONNAIS</b> .....	<b>142</b>
Stratégie locale des bassins versants de l'Aude et de la Berre .....	143
<b>STRATÉGIES LOCALES DU TRI DE PERPIGNAN – SAINT-CYPRIEN</b> .....	<b>146</b>
Stratégie locale du bassin versant de l'Agly.....	148
Stratégie locale du bassin versant de la Têt et du Bourdigou.....	152
Stratégie locale des bassins versants du Réart, des affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire .....	156
Stratégie locale des bassins versants du Tech et de la côte Rocheuse.....	160

# TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DU LITTORAL LANGUEDOCIEN

**TRI NÎMES**

**TRI MONTPELLIER – LUNEL –  
MAUGUIO – PALAVAS**

**TRI SÈTE**

**TRI BÉZIERS – ADGE**

**TRI CARCASSONNE – NARBONNAIS**

**TRI PERPIGNAN – SAINT-CYPRIEN**



Crue dans l'Hérault  
novembre 2011 - Crédit : SMBFH



Crues de l'Aude octobre 2018  
- Crédit : © AFP, Sylvain THOMAS



Crue du Lez à Prades-le-Lez (34)  
décembre 2002 - Crédit : SYBLE

# STRATÉGIES LOCALES DES TRI DE MONTPELLIER ET DE NÎMES

« SLGRI du bassin du Vistre »

« SLGRI du bassin du Vidourle »

« SLGRI du bassin de l'étang de l'Or »

« SLGRI des bassins du Lez et de la Mosson »

## Socle commun des stratégies locales des TRI de Montpellier et Nîmes

Compte-tenu des influences réciproques qu'exercent les bassins versants interconnectés du Vistre, du Vidourle, du Lez, de la Mosson et de l'étang de l'or, il convient de garantir une bonne cohérence entre les 4 SLGRI correspondantes.

En outre, ces territoires sont exposés à certains phénomènes communs (crues rapides, ruissellement pluvial, submersion marine...) qui appellent à mutualiser les moyens et partager les retours d'expériences.

Ainsi, l'élaboration des 4 SLGRI a été coordonnée par la DREAL Occitanie dans le cadre de groupes de travail associant les 4 syndicats porteurs des SLGRI et les DDTM du Gard et de l'Hérault. Un socle commun d'objectifs abordant des thèmes transversaux (gestion de crise, organisation des acteurs et des connaissances et développement de la connaissance) a été défini dans le PGRI 2016-2021 et intégré de manière identique dans chacune des SLGRI.

## Localisation des stratégies locales des TRI de Montpellier et Nîmes

↳ Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du TRI de Montpellier et du TRI de Nîmes

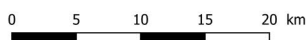
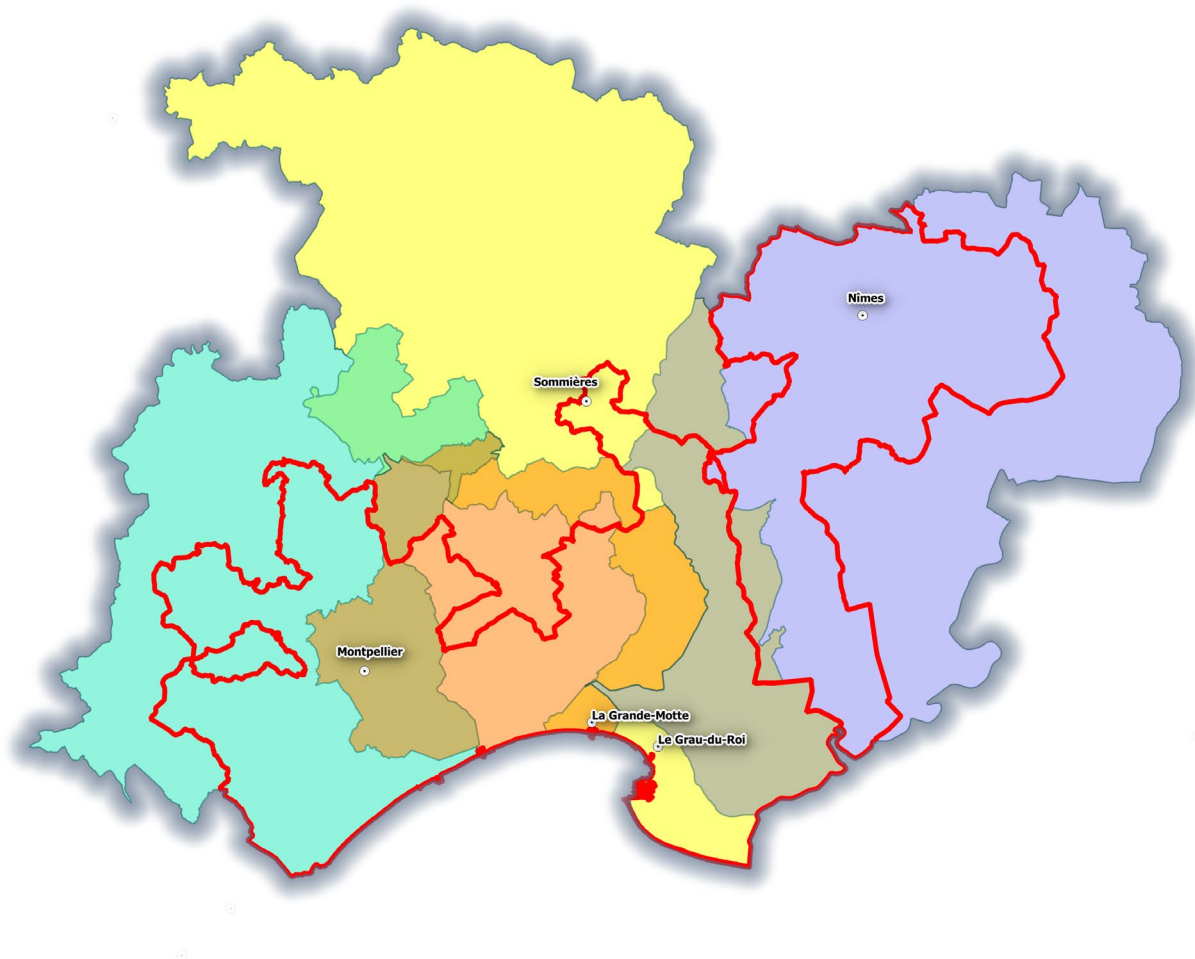
### Légende

#### SLGRI

- Bassin de l'étang de l'Or
- Bassins du Lez et de la Mosson
- Bassin du Vidourle
- Bassin du Vistre
- TRI de Montpellier et TRI de Nîmes

#### Administratifs

- Villes principales



Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 03 juillet 2020

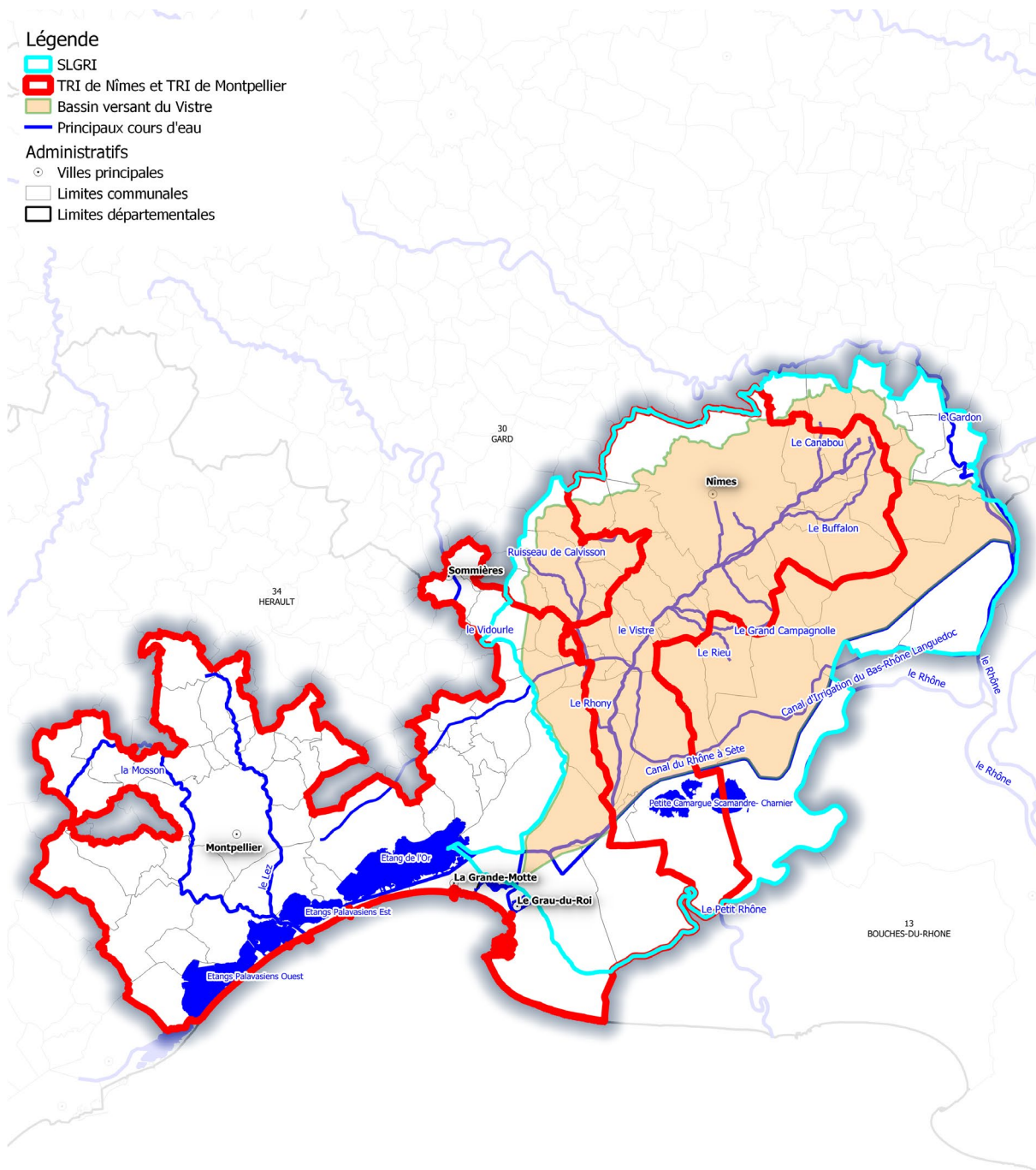
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DU VISTRE

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Gard
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Justification du périmètre : bassin versant du Vistre</p> <p>Spécificité du territoire :</p> <p>Ce territoire est concerné par des crues de type cévenol ou méditerranéen de forte intensité (crues très rapides) et récurrentes. Il est soumis à des aléas de débordements de cours d'eau (Vistre, Rhony et leurs affluents), plus accessoirement de débordements du Rhône. Ce territoire est également touché par du ruissellement rural et urbain, en particulier sur la ville de Nîmes et les centres bourgs situés en zone de piémont (crues torrentielles), les temps de réaction sont alors très courts (de l'ordre de quelques dizaines de minutes).</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Les premiers dommages du territoire sont concernés par des crues très fréquentes (2 à 3 ans).</p> <p>Crues récentes de septembre 2002, septembre 2005, octobre 2014 pour le Vistre.</p> <p>Crues significatives passées de novembre 1963, octobre 1988 liées principalement à un ruissellement urbain intense et au débordement des cadereaux de Nîmes et mai 1856 pour le Rhône.</p> <p>Tempêtes récentes sur le littoral : novembre 1982, décembre 1997.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour le Vistre, le Rhôny, les cadereaux de Nîmes, le Vidourle et le Rhône.</p> <p>Submersion marine.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>La DDTM du Gard est chargée de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI.</p> <p>L'EPTB Vistre - Vistrenque est en charge de la coordination de l'élaboration de la SLGRI du TRI de Nîmes (délibération du 18 juin 2014).</p> <p>La CLE du SAGE est l'instance de concertation et d'élaboration de la SLGRI du TRI de Nîmes (délibération du 19 septembre 2013).</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 1<sup>er</sup> avril 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 3 février 2017</p>
Document complet	<p>Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Politique-de-gestion-du-risque-inondation-dans-le-Gard/Directive-inondation-et-strategie-locale-de-gestion-du-risque-inondation/Contexte-reglementaire-de-la-directive-inondation">http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Politique-de-gestion-du-risque-inondation-dans-le-Gard/Directive-inondation-et-strategie-locale-de-gestion-du-risque-inondation/Contexte-reglementaire-de-la-directive-inondation</a></p>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Vistre**



**Légende**

- SLGRI
- TRI de Nîmes et TRI de Montpellier
- Bassin versant du Vistre
- Principaux cours d'eau
- Villes principales
- Limites communales
- Limites départementales

0 5 10 km

Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

#### 1.1 Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire

1.1.1 Engager une amélioration de la connaissance cartographique des TRI pour les 3 fréquences d'aléas proposés par la directive inondation

#### 1.2 Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations

1.2.1 Poursuivre la prise en compte du risque dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme (SCoT Sud Gard en cours de révision et PLU)

1.2.2 Veiller à ce que les PAPI mettent en œuvre des actions de prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**2.1** Préserver les capacités d'écoulement, les reconquérir, voire de les recréer dans les domaines des coteaux et des fonds de vallées du Vistre et du Rhône, en zone densément habitée et en zone d'habitat diffus et agricole

**2.2** Assurer la pérennité des ouvrages de protection par l'entretien, la gestion en toute circonstance et l'intervention en crue sur les ouvrages de protection (digues notamment)

**2.3** Améliorer la connaissance et clarifier le statut juridique et administratif des ouvrages de protection

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

**3.1** Agir sur la surveillance et l'alerte dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole

**3.2** Préparer la gestion de crise<sup>1</sup> dans les domaines des coteaux en zone densément habitée, ainsi que dans les vallées du Vistre et du Rhône et en basse vallée, dans les zones densément habitées et d'habitat diffus et agricole

3.2.1 Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation de la période de crise (DI-CRIM, PCS) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs

3.2.2 Rechercher un retour à la normale des territoires par le rétablissement et la continuité de service des réseaux que ce soit d'énergie, de voirie et d'adduction d'eau potable, ainsi que d'assainissement et de communication

**3.3** Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

<sup>1</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes



## **GRAND OBJECTIF 4**

### Organiser les acteurs et les compétences<sup>2</sup>

#### **4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques<sup>3</sup>**

4.1.1 Mieux intégrer la gestion des risques inondation et la gestion des milieux aquatiques, à la politique d'aménagement du territoire

#### **4.2 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation**

#### **4.3 Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI**

4.3.1 Mobiliser les acteurs du territoire en vue de stabiliser une organisation institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, en conduisant une réflexion sur la gouvernance du risque inondation sur le territoire de la stratégie locale pour aboutir à un scénario de gouvernance partagée

4.3.2 Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle d'un territoire hydrographiquement logique

## **GRAND OBJECTIF 5**

### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

#### **5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation<sup>3</sup>**

**5.2 Veiller à construire et partager la connaissance des risques d'inondation et de la vulnérabilité du territoire actuel et futur, entre les différentes parties prenantes**

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du Vistre sera assurée par le programme d'actions de prévention des inondations du Vistre (PAPI 3 Vistre dès 2022).

<sup>2</sup> À court terme dans le nouveau contexte gemapien, il s'agit de conforter la répartition des compétences sur tout le territoire tout en veillant à assurer leur mise en œuvre et leur cohérence à la bonne échelle géographique.

<sup>3</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier–Lunel–Mauguio–Palavas et du TRI de Nîmes

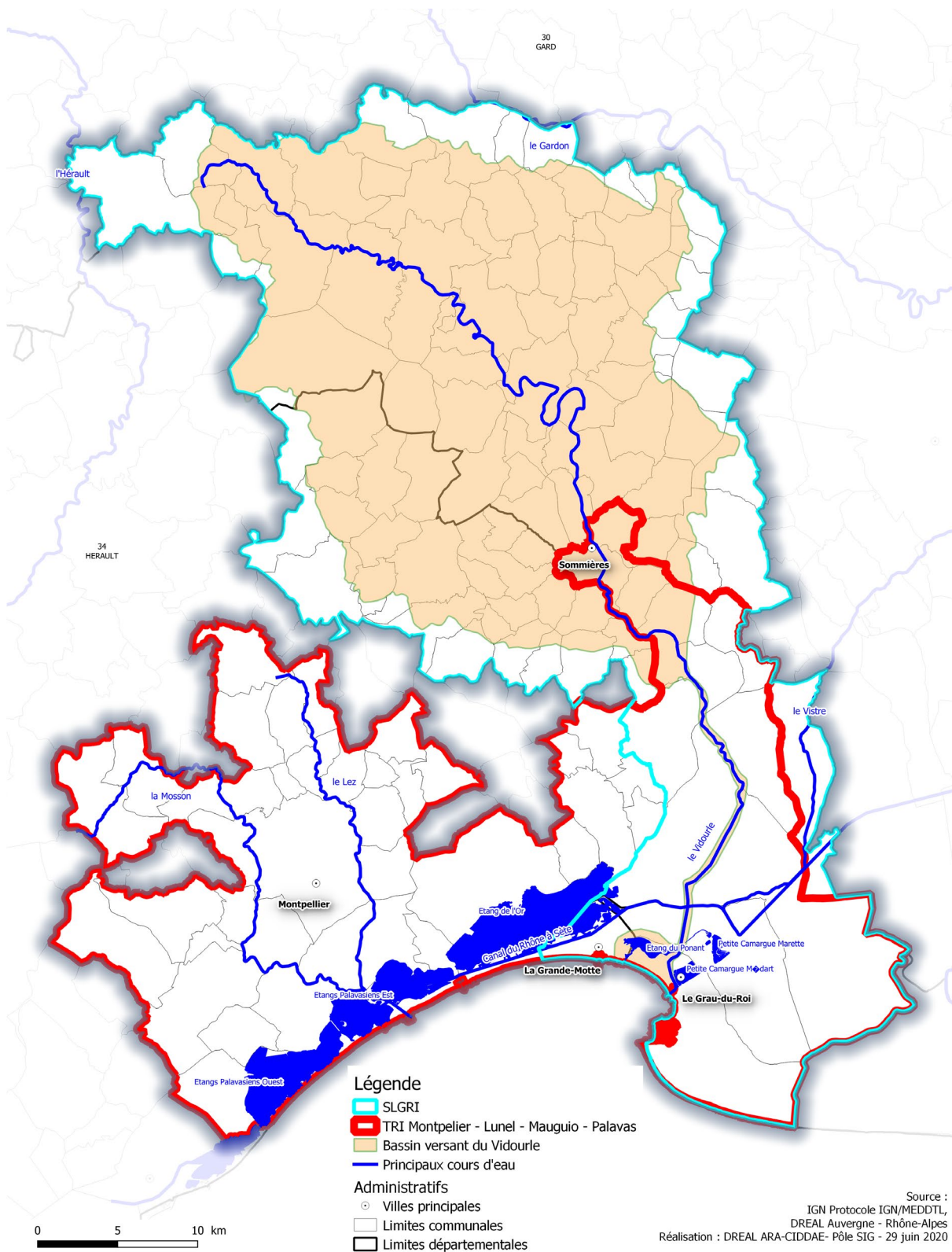
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DU VIDOURLE

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Gard, Hérault
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Justification du périmètre : Bassin versant du Vidourle</p> <p>Spécificité du territoire :</p> <p>Le Vidourle est un fleuve côtier méditerranéen de 85 km de long, qui prend sa source dans le département du Gard au sein du massif de la Fage, au sud des Cévennes à environ 500 mètres d'altitude.</p> <p>Il est limitrophe des départements de l'Hérault et du Gard sur 27 km dans la plaine littorale : 80% de son bassin hydrographique s'étend sur le département du Gard. Son bassin versant couvre une surface de 800 km<sup>2</sup> et concerne plus de 95 communes pour 145000 habitants. C'est un cours d'eau à caractère torrentiel jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort du fait des fortes pentes, puis disparaît pour s'écouler en souterrain dans les terrains karstiques et réapparaît à la résurgence de Sauve. Il reçoit ensuite de nombreux affluents avant de déboucher, à l'aval de Gallargues-Le-Montueux, dans une plaine alluviale où il est encadré par des digues élevées et végétalisées, provoquant une configuration de lit en toit.</p> <p>Le canal du Rhône à Sète traverse le Vidourle en aval de la commune de Marsillargues. Ce canal, en interaction avec deux nombreuses masses d'eau et plans d'eau, sert notamment d'exutoire aux eaux du Vistre, avec deux évacuations possibles : une vers les portes du Vidourle, l'autre vers le chenal maritime du Grau-du-Roi. Cependant, les crues du Vidourle entraînent la fermeture des portes du Vidourle, empêchant l'évacuation des crues du Vistre lors des crues concomitantes des deux cours d'eau.</p> <p>Sur le littoral, il a deux débouchés en mer : l'un par le chenal maritime du Grau-du-Roi et l'autre au travers de l'étang de Ponant.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Les premiers dommages du territoire apparaissent pour des crues très fréquentes (2 à 3 ans).</p> <p>Les crues de référence représentant les derniers événements les plus significatifs sur ce territoire sont les suivantes : octobre 1988 pour le Rhône, septembre 2002 pour le Vidourle, décembre 2003 et décembre 2005 pour le Lez et la plaine de Mauguio, et, pour les submersions marines, les tempêtes de novembre 1982 et décembre 1997.</p> <p>Les autres crues historiques répertoriées sur le Vidourle : 1<sup>er</sup>-03 octobre 1723, 18-19 novembre 1745, 6 octobre 1812, 10-11 septembre 1857, 17 septembre 1858, 20-22 septembre 1890, 26-28 septembre 1907, 26-27 septembre 1933, 30 septembre-4 octobre 1958, 8-9 septembre 2002.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour le Lez, la Mosson, le Vidourle, le Rhône et le Rhône.</p> <p>Submersion Marine.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>La DDTM du Gard est chargée de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI.</p> <p>L'ETPB Vidourle est désigné pour être porteur opérationnel de la SLGRI du bassin versant du Vidourle.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 16 mars 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 1<sup>er</sup> février 2017</p>
Document complet	<p>Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Politique-de-gestion-du-risque-inondation-dans-le-Gard/Directive-inondation-et-strategie-locale-de-gestion-du-risque-inondation/Contexte-reglementaire-de-la-directive-inondation">http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Politique-de-gestion-du-risque-inondation-dans-le-Gard/Directive-inondation-et-strategie-locale-de-gestion-du-risque-inondation/Contexte-reglementaire-de-la-directive-inondation</a></p>

↳ Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Vidourle



## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

#### 1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

1.1.1 Poursuivre l'élaboration des PPRI de l'ensemble des communes du bassin versant du Vidourle soumises au risque inondation

#### 1.2 Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire

1.2.1 Mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable, définir puis mettre en oeuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates (démarches Alabri)

#### 1.3 Renforcer les doctrines locales de prévention

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

#### 2.1 Assurer la performance des ouvrages de protection / améliorer la gestion des ouvrages de protection

2.1.1 Poursuivre le programme de confortement des digues de premier rang et la création de digues de second rang aux droits des zones densément urbanisées avec la mise en oeuvre des opérations dans la basse vallée du Vidourle

#### 2.2 Agir sur les capacités d'écoulement

2.2.1 Favoriser la rétention dynamique des écoulements

- mettre en oeuvre le projet d'intérêt commun sur Sommières (améliorer les écoulements dans la zone exposée, favoriser la réduction du risque, améliorer la rétention en amont pour diminuer l'impact des crues)
- entamer une concertation en partenariat avec les communes et les propriétaires riverains concernés, définir et mettre en oeuvre des projets de restauration des zones d'expansion de crues

2.2.2 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

#### 3.1 Se préparer et gérer la crise<sup>4</sup>

3.1.1 Améliorer la surveillance par la mise en place d'outils de vigilance hydrométéorologique

3.1.2 Engager une réflexion sur la mise en place d'un outil commun pour améliorer la surveillance, la prévision et la gestion de crise par bassin versant

3.1.3 Favoriser l'organisation à l'échelle intercommunale des mesures de sauvegarde en cas d'inondation

3.1.4 Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation en période de crise (DICRIM, PCS) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs

#### 3.2 Apprendre à vivre avec les inondations<sup>4</sup>

3.2.1 Favoriser la réduction de la vulnérabilité du bâti

3.2.2 Mieux prendre en compte les risques d'inondation par débordement des cours d'eau, ruissellement urbain et submersion marine dans les plans et projets d'aménagement du territoire à une échelle adaptée (SCoT et PLU)

<sup>4</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes

### **3.3 Améliorer la gestion de crise et conforter les Plans Communaux de sauvegarde**

3.3.1 Poursuite de l'élaboration des PCS dans les communes soumises à obligation et encore non dotées de cet outil

3.3.2 Réalisation d'exercices de secours et la formation des élus et personnels communaux aux consignes de sécurité définies sur les digues

3.3.3 En période de crise, améliorer l'organisation de la mise en oeuvre du ressuyage des plaines en favorisant la synergie des acteurs concernés (syndicat, communes, EPCI, ASA, ...)

### **3.4 Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information**

3.4.1 Poursuivre la sensibilisation des scolaires, des élus, des personnels territoriaux et du grand public (animations, scolaires, journées de formation et d'information, plan de communication...) afin de développer la culture du risque

## **GRAND OBJECTIF 4**

### **Organiser les acteurs et les compétences**

#### **4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques / accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI<sup>5</sup>**

4.1.1 Finalisation de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI du territoire

4.1.2 Favoriser l'émergence d'une gouvernance simplifiée des acteurs à l'échelle du TRI avec pour objectif une SLGRI unique<sup>6</sup>

4.1.3 Conforter la place de l'EPTB pour la gestion du bassin versant

## **GRAND OBJECTIF 5**

### **Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation**

#### **5.1 Améliorer la connaissance de l'aléa et du risque<sup>5</sup>**

5.1.1 Améliorer la connaissance des zones inondables des cours d'eau non cartographiées, du ruissellement urbain, de débordement pluvial et du réseau hydrographique secondaire et des phénomènes de submersion marine / érosion du littoral

5.1.2 Améliorer la connaissance des concomitances d'inondation dans les zones de confluence entre cours d'eau et entre cours d'eau et la mer

5.1.3 Améliorer la connaissance des dispositifs de protection existants et de leur état

#### **5.2 Développer la connaissance sur les risques d'inondation**

5.2.1 Veiller à ce que le développement de la connaissance des risques d'inondation soit poursuivi

#### **5.3 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future**

5.3.1 Poursuite des dispositifs de concertation sur le Vidourle permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance qui est déjà bien constituée sur ce secteur

La mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie locale du Vidourle est assurée par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Vidourle, du Vistre et de l'Or.

<sup>5</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes

<sup>6</sup> À court terme dans le nouveau contexte gemapien, il s'agit de conforter la répartition des compétences sur tout le territoire tout en veillant à assurer leur mise en oeuvre et leur cohérence à la bonne échelle géographique.

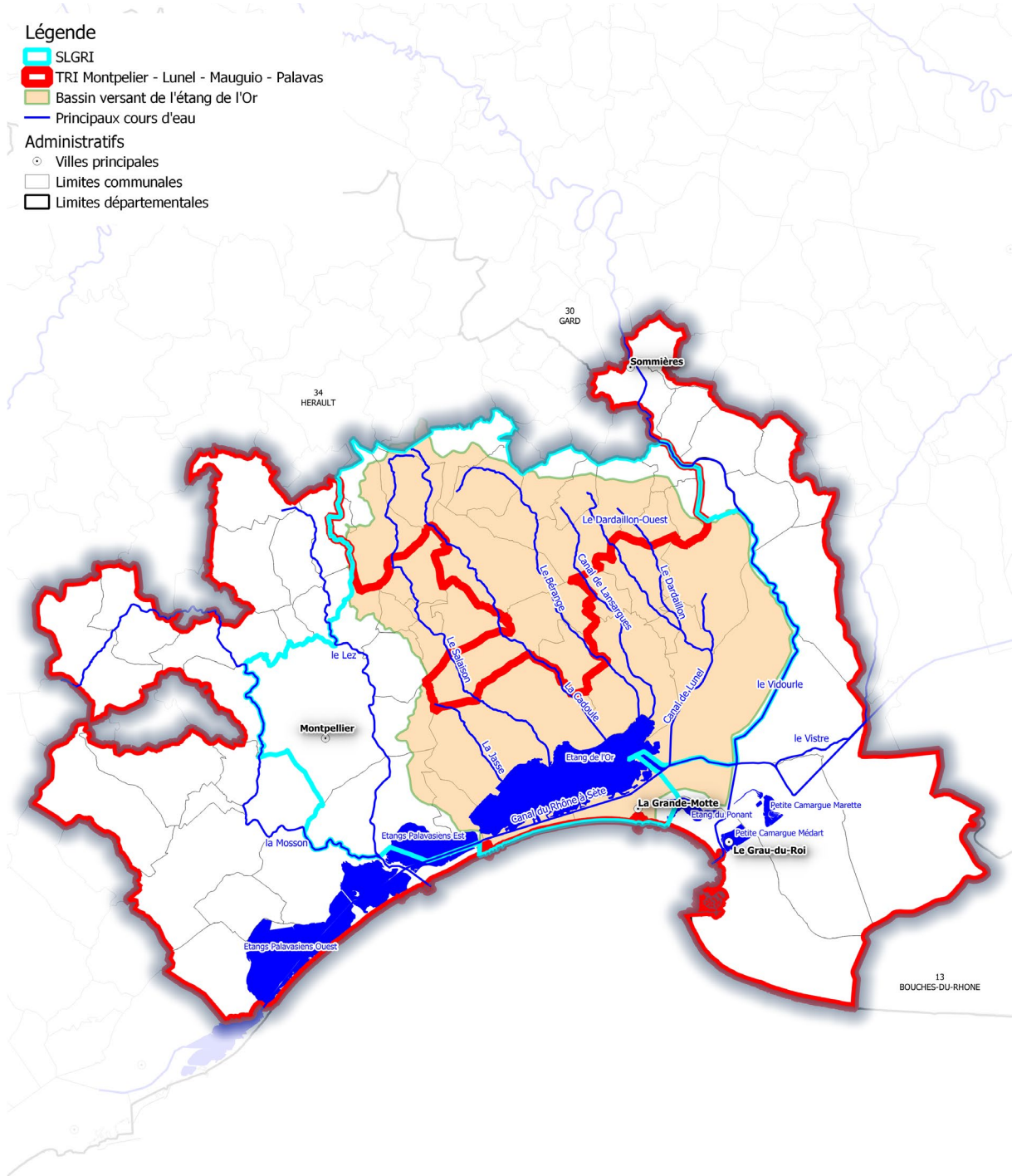
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DE L'ÉTANG DE L'OR

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Hérault
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le bassin de l'Or est concerné par des crues de type cévenol ou méditerranéen de forte intensité (crues très rapides) et récurrentes. Il est soumis à des aléas combinés de débordement des nombreux cours d'eau qui le traversent, aggravés par l'aléa de débordement de l'étang de l'Or, dont le niveau est sous la triple influence des crues, des tempêtes marines, et du ruissellement.</p> <p>Le territoire est également touché par les phénomènes de ruissellement qu'il soit rural ou urbain, tout particulièrement sur l'amont du bassin versant et certains centres urbains situés plus en aval (Pérols, Baillargues, Le Crès, Vendargues,...) ; les temps de réaction sont alors très courts (de l'ordre de quelques dizaines de minutes).</p> <p>La partie littorale de ce territoire est enfin soumise aux risques littoraux, d'érosion littorale et de submersion marine.</p> <p>Le territoire se caractérise par un développement urbain très important, parfois continu, dans le prolongement de l'aire métropolitaine de Montpellier. Les enjeux principaux sont l'habitat, les activités de commerce et d'artisanat. L'agriculture constitue un enjeu économique spécifique majeur dans la plaine aval. L'affluence touristique estivale est très marquée notamment sur les communes littorales (capacité annuelle d'hébergement estimée à plus de 100 000 personnes) ; il est d'autant plus vulnérable que des événements hydrométéorologiques peuvent survenir durant la période touristique.</p> <p>Le périmètre administratif de la SLGRI arrêté par le Préfet s'étend sur 37 communes, répondant ainsi aux enjeux de cohérence en termes hydrographique et hydraulique, de gouvernance et d'actions (PAPI, contrat).</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Sur le bassin versant de l'Or :</p> <p>Épisodes pluvieux intenses et crues du 29 septembre 2014 et du 23 août 2015</p> <p>Crues significatives passées de 1907, 1956, 1963 et décembre 2003 sur le pourtour de l'étang</p> <p>Tempêtes sur le littoral : novembre 1982, décembre 1997, novembre 2014, octobre 2016.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour le Lez, la Mosson, le Vidourle, le Rhône, le Rhône, et la Cadoule.</p> <p>Submersion marine sur toute la partie littorale.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>L'un des enjeux de la SLGRI est de mobiliser, d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage concernant la gestion du risque inondation à l'échelle cohérente du bassin versant.</p> <p>La mise en place d'une seule instance de concertation sur les thématiques en lien avec la directive cadre sur l'eau et la directive inondation est un gage de cohérence et d'efficacité.</p> <p>Le SYMBO, porteur des politiques publiques de gestion globale de l'eau sur le bassin versant de l'Or et animateur du Contrat de Bassin et du PAPI Or, a été désigné pour être le porteur opérationnel de la SLGRI sur le bassin versant de l'Or, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, et sous l'autorité du Préfet de l'Hérault.</p> <p>Les parties prenantes regroupent notamment les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la protection contre les inondations, et de l'aménagement du territoire.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 5 août 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 9 juin 2017</p>
Document complet	<p>Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault">https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault</a></p>

↘ Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
Bassin de l'étang de l'Or



- Légende**
- SLGRI
  - TRI Montpellier - Lunel - Mauguio - Palavas
  - Bassin versant de l'étang de l'Or
  - Principaux cours d'eau
- Administratifs**
- Villes principales
  - Limites communales
  - Limites départementales



Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

#### 1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

1.1.1 Intégrer la problématique des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Intégrer les objectifs de la SLGRI dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et inciter les aménageurs du territoire à développer des stratégies de prévention des risques dans l'élaboration de leurs projets

1.1.2 Réviser les PPRI des communes littorales en vue d'intégrer les risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte (PPRL) et engager une convergence des règlements des PPRI de l'ensemble du territoire

1.1.3 Faire émerger une culture commune sur le territoire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement, afin de sensibiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrages à l'importance de la prise en compte d'une réflexion à une échelle adaptée (bassin versant, projet de territoire, commune...) permettant une gestion durable du risque d'inondation par ruissellement

#### 1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

1.2.1 Poursuivre le développement de la connaissance de la vulnérabilité

1.2.2 Mettre en œuvre des opérations programmées de réduction de la vulnérabilité

1.2.3 Concernant l'activité touristique en bord de mer, engager une réflexion sur l'adaptation du territoire aux risques littoraux

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

#### 2.1 Préserver les capacités d'écoulement

2.1.1 Évaluer les nouvelles capacités d'expansion de crues éventuellement mobilisables

2.1.2 Favoriser des actions de restauration du fonctionnement morphologique des cours d'eau

2.1.3 Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention du risque (permettre le ralentissement dynamique des crues par la reconquête de champs d'expansion de crues et la reconnexion d'annexes hydrauliques)

#### 2.2 Prendre en compte l'érosion côtière du littoral : objectif décliné dans le socle commun

2.2.1 Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du littoral tout en assurant une meilleure fréquentation du site et le recul d'enjeux littoraux qui impactent le bon développement du dispositif de protection dunaire

2.2.2 Favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage globale pour la gestion du trait de côte qui s'accompagnera d'une réflexion sur l'échelle pertinente d'intervention en matière de risques littoraux

#### 2.3 Assurer la pérennité des ouvrages de protection

2.3.1 Achever le recensement des ouvrages de protection hydraulique actuels et envisager des scénarios d'évolution en vue d'en assurer la sécurisation et la gestion pérenne, tout en favorisant la reconquête des zones d'expansion de crues ou reconnections hydrauliques

2.3.2 Poursuivre la démarche de sécurisation du système de protection hydraulique actuel, améliorer la connaissance, l'entretien, la gestion en toute circonstance et l'intervention en crue sur les ouvrages de protection (digues notamment) et clarifier leurs statuts juridique et administratif. Cela vise la non aggravation de la sécurité des populations exposées



## GRAND OBJECTIF 3

### Améliorer la résilience des territoires exposés

#### 3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte

3.1.1 Améliorer la surveillance et la prévision afin d'aider les communes du territoire dans la mise en œuvre opérationnelle de leur PCS

#### 3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations<sup>7</sup>

3.2.1 Veiller à ce que les documents d'information des populations et d'organisation de la période de crise (DICRIM, Plans Communaux de Sauvegarde) soient mis à jour, diffusés et maintenus actifs

3.2.2 Faire émerger les réflexions et démarches de mutualisation intercommunale

#### 3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

3.3.1 Poursuivre sur l'ensemble du territoire la sensibilisation des scolaires, des élus, et du grand public et développer la culture du risque (pose des repères de crues, plan de communication...)

## GRAND OBJECTIF 4

### Organiser les acteurs et les compétences

#### 4.1 Favoriser l'émergence d'une gouvernance simplifiée des acteurs à l'échelle du TRI avec pour objectif une SLGRI unique<sup>7 et 8</sup>

#### 4.2 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques

4.2.1 Assurer, au travers de la SLGRI, une bonne articulation entre le PAPI et les enjeux du contrat de milieu

#### 4.3 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »<sup>7</sup>

4.3.1 Viser à conforter la répartition des compétences sur le territoire tout en veillant à assurer leur mise en œuvre et leur cohérence à la bonne échelle hydrographique

#### 4.4 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

4.4.1 Afin de mieux intégrer la gestion des risques inondation et la gestion des milieux aquatiques à la politique d'aménagement du territoire, poursuivre et renforcer la sensibilisation des élus, des services techniques et des aménageurs du territoire ; informer régulièrement les élus sur leurs droits, devoirs et responsabilités qui leur incombent

4.4.2 Étant donné les enjeux humains et économiques aujourd'hui situés sur le littoral, mettre particulièrement l'accent sur la sensibilisation au risque inondation par submersion marine

## GRAND OBJECTIF 5

### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

#### 5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation<sup>7</sup>

5.1.1 Développer la cartographie des zones inondables et des enjeux des cours d'eau du bassin versant non encore cartographiés

5.1.2 Poursuivre le diagnostic de la vulnérabilité du territoire et l'amélioration de la connaissance des impacts des inondations

5.1.3 Améliorer la connaissance des concomitances des phénomènes d'inondations (débordement cours d'eau, ruissellement, débordement étang, submersion marine) sur le territoire

#### 5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future<sup>7</sup>

5.2.1 Réaliser, rechercher et mettre en place des lieux de partage de l'information sur les phénomènes d'inondations, les enjeux en zone inondable et leur vulnérabilité

5.2.2 Veiller à ce que la connaissance des risques d'inondation soit construite et partagée entre les différentes parties prenantes

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du bassin de l'Or est assurée notamment par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de l'Or 2019-2024.

<sup>7</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes

<sup>8</sup> À court terme dans le nouveau contexte gemapien, il s'agit de conforter la répartition des compétences sur tout le territoire tout en veillant à assurer leur mise en œuvre et leur cohérence à la bonne échelle géographique.

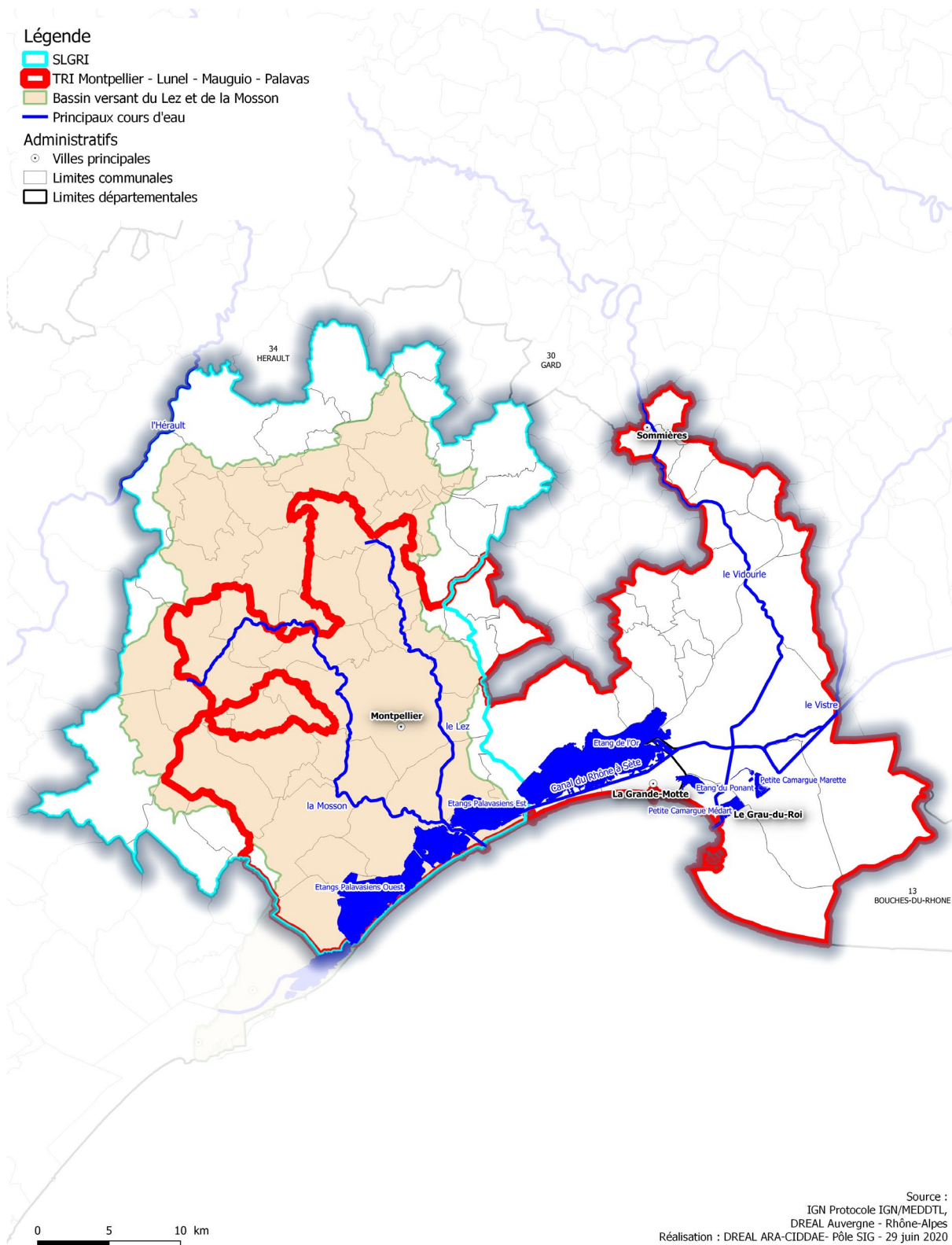
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DU LEZ ET DE LA MOSSON

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Hérault
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>La SLGRI Lez-Mosson est élaborée à l'échelle des bassins versants du Lez et de la Mosson, qui partagent une forte exposition aux crues rapides et au ruissellement (épisodes méditerranéens intenses), ainsi qu'aux aléas littoraux pour les communes côtières.</p> <p>Ceux-ci interceptent en tout ou partie 52 communes au total, qui ont par conséquent été identifiées comme concernées par la SLGRI (arrêté du Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée du 15/02/2015).</p> <p>Les enjeux économiques sont principalement liés à l'activité touristique estivale (avec une capacité annuelle d'hébergement de plus de 100 000 personnes).</p> <p>De plus, le bassin de vie montpelliérain est caractérisé par un fort développement démographique et une forte pression urbaine et constitue de ce fait une véritable poche d'enjeu.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Les premiers dommages du territoire apparaissent pour des crues très fréquentes (2 à 3 ans).</p> <p>Sur le bassin versant du Lez :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les derniers événements les plus significatifs sur ce territoire sont : les crues de décembre 2003 et décembre 2005 pour le Lez, du 6-7 octobre 2014 et, pour les submersions marine, les tempêtes de novembre 1982 et décembre 1997.</li><li>- Autres crues historiques répertoriées : cinq grandes crues ont été recensées depuis un siècle, soit par ordre d'importance décroissante octobre 1891, septembre 1933, septembre 1976, octobre 1907, décembre 1955.</li></ul>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour le Lez, la Mosson, le Vidourle, le Rhône, le Rhône et la Cadoule.</p> <p>Submersion marine sur toute la partie littorale.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>L'un des enjeux de la SLGRI est de mobiliser, d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage concernant la gestion du risque inondation à l'échelle cohérente du bassin versant.</p> <p>Le SYBLE est désigné pour être le porteur opérationnel de la SLGRI sur les bassins du Lez et de la Mosson, sous l'autorité du Préfet de l'Hérault, et en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les parties prenantes regroupent notamment les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la protection contre les inondations, et de l'aménagement du territoire.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 5 août 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 23 juin 2017</p>
Document complet	<p>Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault">https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault</a></p>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Bassin du Lez et de la Mosson**



## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations
- 1.2** Mettre en œuvre la stratégie priorisée de réduction de vulnérabilité sur ce territoire : développer un programme de réduction de la vulnérabilité décliné selon les enjeux spécifiques (habitations, ERP, entreprises, activités...)
- 1.3** Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Préserver les capacités d'écoulement en améliorant le fonctionnement hydraulique général à l'échelle de sous-bassins versants
  - 2.1.1 Améliorer la situation en matière de ruissellement dans les zones agricoles
  - 2.1.2 Lutter contre les érosions, pérenniser l'entretien de la ripisylve des cours d'eau et améliorer le fonctionnement morphodynamique des cours d'eau
  - 2.1.3 Remobiliser ou préserver les zones d'expansion de crue
- 2.2** Prendre en compte l'érosion du littoral
  - 2.2.1 Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du littoral tout en assurant une meilleure fréquentation du site et le recul d'enjeux littoraux qui impactent le bon développement du dispositif de protection dunaire
  - 2.2.2 Définir une stratégie d'intervention pour réduire la vulnérabilité du littoral (résistance active ou recul stratégique) tenant compte des enjeux
- 2.3** Assurer la pérennité des ouvrages de protection
  - 2.3.1 Sécuriser les ouvrages de protections prioritairement dans les secteurs concentrant les principaux enjeux
  - 2.3.2 Dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI, confier la gestion et l'entretien du dispositif global de protection de la basse vallée du Lez et de la Mosson (digues du Lez et digues de la Mosson) à Montpellier Méditerranée Métropole.

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Se préparer et gérer la crise à l'échelle globale du TRI<sup>9</sup>
- 3.2** Apprendre à vivre avec les inondations<sup>9</sup>
- 3.3** Agir sur la surveillance et l'alerte
  - 3.3.1 Développer un système opérationnel de prévision, d'alerte et de gestion du risque inondation en temps réel, en poursuivant le projet « Ville en alerte » porté par Montpellier Méditerranée Métropole
- 3.4** Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations<sup>9</sup>
  - 3.4.1 Intégrer dans les PCS des communes couvertes par le projet Ville en alerte les nouvelles données mises en place dans le cadre de ce projet
  - 3.4.2 Mettre en cohérence à une échelle intercommunale les PCS afin d'optimiser la gestion de crise
  - 3.4.3 Réaliser des exercices permettant de tester les PCS
- 3.5** Développer la conscience du risque des populations, en particulier des nouvelles populations, par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
  - 3.5.1 Poursuivre la sensibilisation en particulier des nouvelles populations et des publics scolaires en maintenant les actions du programme « L'eau en climat méditerranéen, entre rareté et abondance »
  - 3.5.2 Poursuivre la pose des repères de crue

<sup>9</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes

## GRAND OBJECTIF 4

### Organiser les acteurs et les compétences

**4.1 Favoriser l'émergence d'une gouvernance simplifiée des acteurs à l'échelle du TRI, avec pour objectif une SLGRI unique<sup>10 et 11</sup>**

**4.2 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques en maintenant et en confortant la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire déjà engagée depuis plus de 20 ans et désormais structurée autour d'un EPTB**

**4.3 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »<sup>11</sup>**

4.3.1 Améliorer l'intégration de la gestion des risques d'inondation et de la gestion des milieux aquatiques à la politique d'aménagement du territoire

4.3.2 Répartir les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations issues de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en ayant pour objectifs d'assurer une cohérence des interventions à l'échelle du bassin versant et de maintenir la solidarité amont-aval acquise sur le bassin versant.

**4.4 Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation**

4.4.1 Poursuivre la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (élus, services techniques, lotisseurs, ...) afin de les informer régulièrement sur leur droits, devoirs et responsabilités qui incombent à leur fonction

4.4.2 Étant donné les enjeux humains et économiques aujourd'hui situés sur le littoral, mettre particulièrement l'accent sur la sensibilisation au risque inondation par submersion marine

## GRAND OBJECTIF 5

### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

**5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation<sup>11</sup>**

5.1.1 Améliorer la connaissance des zones inondables des cours d'eau non cartographiées au 1<sup>er</sup> cycle de la directive inondation, du ruissellement urbain, de débordement pluvial et du réseau hydrographique secondaire et des phénomènes de submersion marine/érosion du littoral

5.1.2 Améliorer la connaissance des concomitances d'inondation dans les zones de confluence entre cours d'eau et entre cours d'eau et la mer

5.1.3 Améliorer la connaissance des dispositifs de protection existants et de leur état

5.1.4 Développer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux, en particulier les infrastructures de transport, les réseaux d'énergie et de télécommunication et les réseaux d'eau (adduction d'eau potable, assainissement), afin d'améliorer la gestion de crise, réduire le délai de retour à la normale et réduire le montant des dommages potentiels

**5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future<sup>11</sup>**

5.2.1 Capitaliser les données collectées à l'issue des événements dans le cadre des retours d'expériences et les valoriser (en posant des repères de crues, en développant un observatoire ou en utilisant ces données dans le cadre d'études ultérieures)

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale des bassins du Lez et de la Mosson est assurée notamment par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin des bassins du Lez, de la Mosson et des étangs palavasiens 2015-2021.

<sup>10</sup> À court terme dans le nouveau contexte gemapien, il s'agit de conforter la répartition des compétences sur tout le territoire tout en veillant à assurer leur mise en œuvre et leur cohérence à la bonne échelle géographique.

<sup>11</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas et du TRI de Nîmes

# STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE SÈTE

« SLGRI du bassin de Thau »

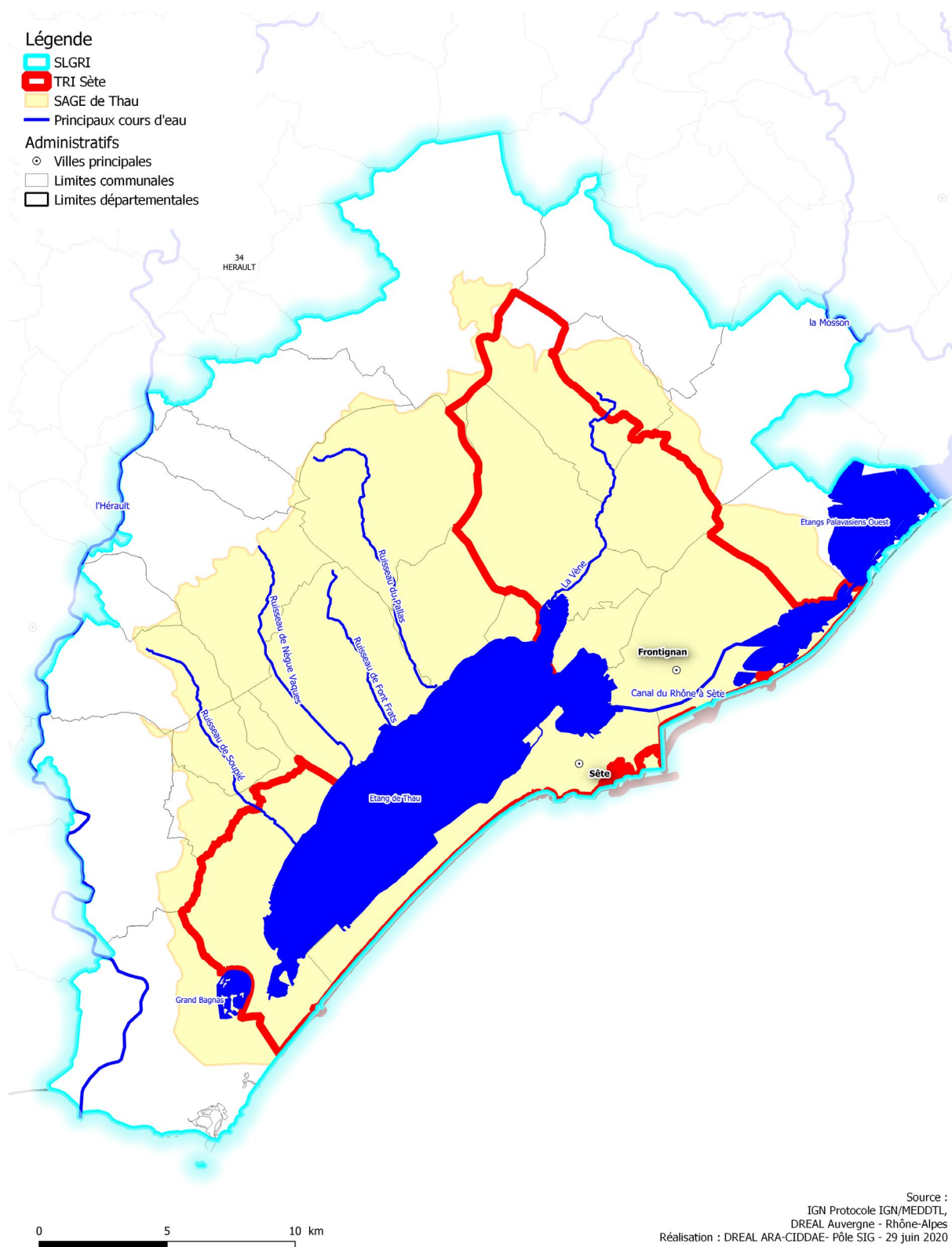
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DE THAU

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Hérault
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le territoire de Thau constitue le bassin versant de la lagune de Thau, milieu de transition sensible et support à des activités halieutiques. 30% de ce territoire est constitué par du domaine public maritime concédé à environ 600 entreprises de production conchylicole totalement dépendante de la qualité du milieu lagunaire.</p> <p>L'interdépendance entre la qualité des eaux et l'aménagement du territoire rend nécessaire la conduite d'une politique intégrée conduisant à une parfaite maîtrise de la gestion des eaux. Le SCOT de Thau et son volet littoral fixe ainsi des règles d'urbanisme et d'aménagement répondant à cet objectif ; il encadre le développement démographique et l'oriente dans des zones où la capacité d'accueil le permet comme le triangle Sète-Frontignan-Balaruc. Cette zone est cependant exposée au risque inondation par submersion marine et par ruissellement urbain. Ceci demande une réflexion particulière dans le cadre de la SLGRI.</p> <p>Le SAGE de Thau et Ingril pose quant à lui les principes et les dispositions à respecter pour atteindre le bon état des eaux et la satisfaction des usages de l'eau. Il fixe des seuils de qualité des eaux à respecter grâce à une meilleure gestion des réseaux assainissement et pluviaux qui passe par une maîtrise des écoulements pluviaux et donc la valorisation/ restauration/ préservation des milieux aquatiques et naturels. La SLGRI doit se traduire par une politique de gestion intégrée des eaux, intégrant les enjeux qualitatif et quantitatif des eaux et favoriser des solutions mixtes, réductrices de la vulnérabilité aux inondations et garantissant la qualité des eaux.</p> <p>Le TRI de Sète donne lieu à la SLGRI à l'échelle du bassin de Thau qui s'étend sur 26 communes.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Submersion marine : 6 au 8 novembre 1982, 16 au 18 décembre 1997, 3 au 4 décembre 2003, 21 février 2004, novembre 2007, janvier 2008, octobre 2009, janvier 2010, octobre 2010, mars 2011, mars 2013, novembre 2014.</p> <p>Débordement de cours d'eau : 1953 (Montbazin, la crue la plus importante de mémoire d'homme), 27/08/1955, 13/09/1963, 20/01/1979, 10/09/1987 (la plus présente dans la mémoire collective), 1997 (Balaruc-le-Vieux : 80 cm à 1 m d'eau sur la route, Rue du camping au passage de l'Agau), 2003 (la crue la plus récente : pour cette crue, la route de Gigean et la cave coopérative ont été inondées).</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour la Vène.</p> <p>Submersion marine.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>L'un des enjeux de la SLGRI est de mobiliser, d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage concernant la gestion du risque inondation à l'échelle cohérente du bassin versant.</p> <p>Le SMBT (syndicat mixte du bassin de Thau) est désigné pour être le porteur opérationnel de la SLGRI sur le bassin de Thau, sous l'autorité du Préfet de l'Hérault, et en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les parties prenantes regroupent notamment les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la protection contre les inondations, et de l'aménagement du territoire.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 29 août 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 4 juillet 2017</p>
Document complet	<p>Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault">https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault</a></p>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Bassin de Thau**





## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**1.1 Réaliser un diagnostic rétro et prospectif de la prise en compte des PPRI dans l'urbanisme des communes, notamment en lien avec les dispositions du SCoT de Thau**

**1.2 Initier des démarches de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité des enjeux avec une approche différenciée entre la rénovation et les nouveaux projets et selon le type d'aléa (submersion marine, ruissellement, cours d'eau)**

1.2.1 Initier des démarches groupées de mise en œuvre des diagnostics et des travaux pour les logements et bâtiments existants (cf. projet ALABRI) en zone urbaine et agricole

1.2.2 Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du secteur agricole (bâti, cultures, etc.) dans les zones concernées

1.2.3 Initier des projets pilotes permettant de nouvelles modalités d'articulation entre développement urbain et prévention des risques (notion d'habitat résilient ou « bas dommage »)

**1.3 Améliorer la prise en compte, dans les choix d'aménagement, de la nécessité de réduire le ruissellement des eaux pluviales, avec un volet qualité des eaux**

1.3.1 Mettre en œuvre les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales selon des scénarios d'aménagements conçus à l'échelle des bassins versants en mobilisant au maximum les principes de l'ingénierie écologique afin d'optimiser les coûts et de réduire l'aléa inondation

1.3.2 Identifier les zones où le ruissellement urbain est générateur de risque pour la sécurité des populations et établir un programme d'actions

1.3.3 Prendre en compte la problématique de ruissellement urbain dans les nouveaux espaces urbanisés, notamment par l'emploi de techniques durables de gestion des eaux pluviales (bassins et tranchées d'infiltration, noues, plans d'eau...)

1.3.4 Inscire chaque projet/aménagement dans une gestion « bassin versant » afin de réduire les potentiels effets cumulés de petits projets indépendants sur le fonctionnement hydrologique, l'hydraulique et la qualité du milieu récepteur

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**2.1 Conserver voire développer les zones d'expansion de crue en étudiant les possibilités d'instaurer des servitudes de surinondabilité et les retranscrire dans les documents d'urbanisme**

**2.2 Favoriser la mise en œuvre, notamment à travers les PLU, d'une politique GEMAPI basée sur les dispositions du SAGE de Thau et Ingril et sur les principes de l'ingénierie écologique (préservation des lits majeurs, infiltration à la source, ralentissement des écoulements, restauration des cours d'eau... dès que c'est possible)**

**2.3 Favoriser la prise en compte des enjeux de qualité des eaux présents sur le territoire (cours d'eau, lagune, étangs et eaux souterraines) dans la mise en œuvre de la prévention contre les inondations**

2.3.1 Identifier des zones de régulation jouant à la fois un rôle dans l'abattement des pollutions et dans la réduction du risque inondation

2.3.2 Adapter les ICPE au risque d'inondation extrême

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

**3.1 Aider à la réalisation, améliorer et étendre les outils de gestion de crise**

3.1.1 Faire un bilan sur les PCS, identifier les besoins en termes de connaissance et élaborer ceux qui manquent selon les retours d'expérience issus du bilan, initier la coordination inter PCS

3.1.2 Initier et développer l'avertissement pour les communes sur la base du modèle d'écoulement des eaux du programme OMEGA Thau et des points de vigilance identifiés en tenant compte du manque de connaissances sur les débits des cours d'eau, les ruissellements en cas d'orage et les phénomènes de tempête

### **3.2 Développer la conscience du risque inondation et des risques littoraux par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information des populations (permanentes et touristiques) et activités exposées**

3.2.1 Poser des repères de crues, des laisses de mer ou de hauteur de vagues

3.2.2 Mettre à jour les documents d'information réglementaire (DICRIM)

3.2.3 Évaluer l'efficacité des projets réalisés sur le littoral et capitaliser les retours d'expérience

## **GRAND OBJECTIF 4**

### **Organiser les acteurs et les compétences**

**4.1 Associer l'ensemble des acteurs concernés par le risque inondation pour favoriser un engagement vers une SLGRI construite ensemble**

**4.2 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques au sein de la gouvernance mise en place sur le bassin de Thau (Comité Stratégique et ses groupes techniques) pour une bonne articulation de la mise en œuvre des directive inondation, directive cadre sur l'eau, Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, etc.**

**4.3 Alimenter les réflexions de prises de compétence GEMAPI, en lien avec la SLGRI, clarifier les responsabilités de chacun**

**4.4 Évaluer l'intérêt de mettre en place un « PAPI d'intention »**

**4.5 Veiller à la cohérence et favoriser les échanges avec les SLGRI voisines pour les communes de Marseillan et Agde (SLGRI Béziers Agde), Mireval, Vic la Gardiole et Montbazin (SLGRI Lez-Mosson sur le TRI de Montpellier)**

## **GRAND OBJECTIF 5**

### **Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation**

**5.1 Améliorer la connaissance de l'aléa**

Ceci afin de servir d'état des lieux précis et de diagnostic de risque, dans la perspective d'amélioration des PCS (cours d'eau non pris en compte actuellement dans les cartographies directive inondation, ruissellement des eaux de pluie en cas d'orage, phénomènes liés au karst du Pli Ouest, scénarios submersions marines, concomitance des phénomènes, temps de ressuyage)

**5.2 Améliorer la connaissance des différents enjeux exposés au risque inondation et de leur vulnérabilité**

**5.3 Améliorer la connaissance du risque d'inondation par submersion marine en arrière des lagunes et étangs**

**5.4 Développer un dispositif de partage de la connaissance du risque inondation sur le bassin de Thau**

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du bassin de Thau est assurée notamment par le SAGE de Thau et Ingril. Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est également en cours d'élaboration.

## STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE BÉZIERS – AGDE

*« SLGRI des bassins de l'Orb,  
du Libron et de l'Hérault »*

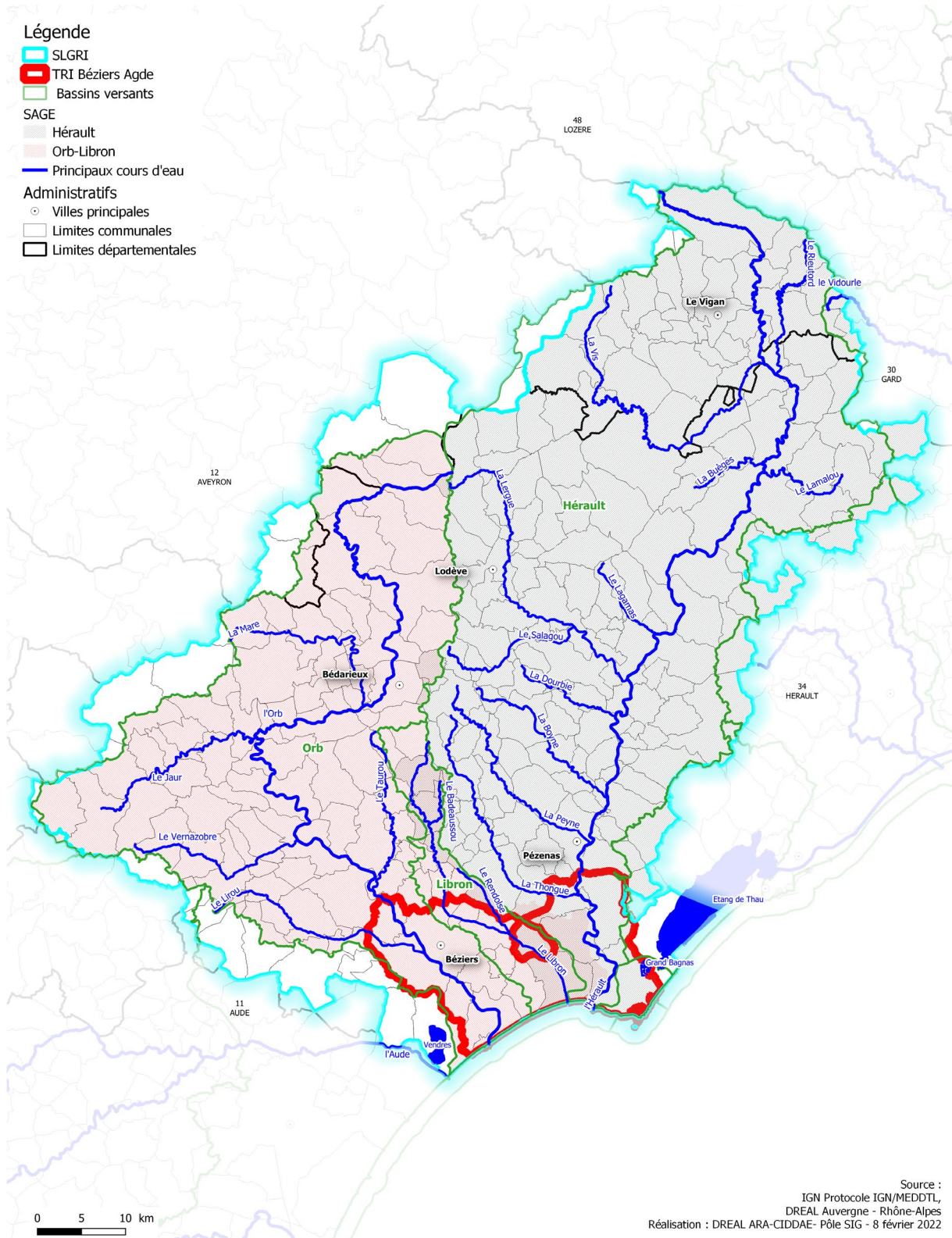
# STRATÉGIE LOCALE DES BASSINS DE L'ORB, DU LIBRON ET DE L'HÉRAULT

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Hérault, Gard et Aveyron
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>La SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault a été établie à l'échelle du bassin de risques du TRI de Béziers Agde. Elle compte 256 communes, soumises aux aléas de submersion marine, de déferlement et d'érosion pour la façade littorale, et de débordements de cours d'eau.</p> <p>Le périmètre de la SLGRI est également vulnérable aux phénomènes de ruissellement. La vulnérabilité du territoire est liée à sa population résidente ainsi qu'à ses enjeux économiques, et notamment ses activités industrielles, principalement sur la communauté urbaine de Béziers, et touristiques estivales (avec une capacité annuelle d'hébergement de plus de 100 000 personnes et le doublement de sa population).</p> <p>De plus, le bassin de vie de Béziers-Agde est caractérisé par un fort développement démographique et une forte pression urbaine, constituant donc une véritable poche d'enjeux.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Débordement de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bassin de l'Hérault : en 1958 pour le bassin amont et 1907 pour l'ensemble du bassin, novembre 1982, novembre 1994, décembre 1997 et novembre 2011 et plus récemment les épisodes pluvio-orageux de l'automne 2014, septembre 2015 sur le Lodévois ou octobre 2019 pour les affluents aval.</li> <li>- bassin de l'Orb : décembre 1953 au niveau de la basse plaine, décembre 1987 crue du bassin médian et aval de l'Orb, décembre 1995 sur le Jaur, janvier 1996 sur l'aval du bassin, automne 2014 sur l'Orb amont, octobre 2018 sur le Jaur et Octobre 2019 sur l'Orb aval.</li> <li>- bassin du Libron : septembre 1907 et septembre 1964, pour le bassin aval crues d'octobre 1987 et d'octobre-novembre 1994, novembre 2014 et octobre 2019.</li> </ul> <p>Submersion marine : 6 au 8 novembre 1982, 16 au 18 décembre 1997, 3-4 décembre 2003, 21 février 2004, automne 2014.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour l'Hérault, l'Orb et le Libron. Submersion marine.
Porteur(s) et gouvernance	<p>L'un des enjeux de la SLGRI est de mobiliser, d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage concernant la gestion du risque inondation à l'échelle cohérente du bassin versant.</p> <p>Les co-porteur de la SLGRI sont les deux EPTB du périmètre : EPTB Orb-Libron et EPTB Fleuve Hérault.</p> <p>L'ensemble des parties prenantes de la SLGRI est associé au comité de pilotage. Il regroupe notamment les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la protection contre les inondations, et de l'aménagement du territoire.</p> <p>Une charte définit le mode de fonctionnement de la SLGRI et les relais nécessaires en CLE du SAGE Orb-Libron et du SAGE Hérault.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 5 juillet 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 24 avril 2017</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault">https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/Les-SLGRI-du-departement-de-l-Herault</a>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
des bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault**



## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

#### 1.1 Améliorer la prise en compte des risques d'inondation et leur perception pour encourager un aménagement durable du territoire

1.1.1 Renforcer la prise en compte des questions de l'«eau» dans les documents d'aménagement et de planification du territoire (SCoT, PLU, SDAP...)

1.1.2 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement dans leurs choix stratégiques par rapport aux risques

1.1.3 Poursuivre la mise en place et l'évolution des documents et plan de prévention des risques sur le territoire

#### 1.2 Évaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI

1.2.1 Favoriser la gestion raisonnée du trait de côte (maintien des cordons dunaires, nettoyage raisonné...)

1.2.2 Mettre à profit les retours d'expérience de l'appel à projet national pour le recul stratégique

1.2.3 Évaluer la vulnérabilité fonctionnelle du TRI

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

#### 2.1 Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI (bassins versants et cellule sédimentaire)

2.1.1 Conserver une SLGRI à l'échelle des bassins versants et cellules sédimentaires

2.1.2 Sensibiliser les élus sur la gestion des risques

2.1.3 Préserver une cohérence d'actions et une solidarité de territoire (rive droite / rive gauche, amont / aval, axe littoral...)

#### 2.2 Définir le rôle des éléments structurants dans la dynamique des phénomènes à risque

2.2.1 Évaluer le rôle de certains ouvrages, leur suppression ou leur maintien, au sein du TRI comme au-delà

2.2.2 Identifier et préserver les zones d'expansion de crues, les zones humides ou les secteurs naturels propices à l'expression des phénomènes naturels d'inondation

2.2.3 Optimiser la fonctionnalité des exutoires en mer

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

#### 3.1 Faire émerger une organisation pour la gestion de crise

3.1.1 Intégrer les risques littoraux dans les Plans Communaux de Sauvegarde

3.1.2 Conforter les PCS et faire vivre les PCS

3.1.3 Améliorer la gestion de crise en zone littorale et d'inondation

3.1.4 Mieux prendre en compte les phases « post-crise » et retour à la normale dans les PCS

3.1.5 Faire émerger une organisation de l'évacuation des enjeux de la zone littorale

3.1.6 Collecter, analyser et diffuser les enseignements des retours d'expériences de gestion de crise

#### 3.2 Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux

3.2.1 Mettre en place les laisses de mer

3.2.2 Maintenir et actualiser les repères de crue et de submersion

3.2.3 Mettre à jour les documents d'information réglementaire (DICRIM...)

3.2.4 Informer les décideurs sur les risques littoraux et d'inondations

3.2.5 Développer la culture du risque

#### **GRAND OBJECTIF 4**

##### Organiser les acteurs et les compétences

#### **4.1 Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondations et littoraux**

- 4.1.1 Identifier les parties prenantes
- 4.1.2 Favoriser la concertation
- 4.1.3 Mettre en place une instance de pilotage légitime

#### **GRAND OBJECTIF 5**

##### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

#### **5.1 Harmoniser la connaissance des aléas et des enjeux**

- 5.1.1 Réfléchir sur le rôle et le maintien des ouvrages
- 5.1.2 S'assurer de la diffusion de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs
- 5.1.3 Affiner la connaissance des aléas et des enjeux en zone inondable, de submersion marine, d'érosion
- 5.1.4 Objectiver le risque ruissellement

#### **5.2 S'assurer de la diffusion et du partage de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs**

- 5.2.1 Renforcer la connaissance des risques et partager les données acquises et la perception des risques
- 5.2.2 Sensibiliser les élus sur le fonctionnement des milieux naturels et la gestion des risques
- 5.2.3 Soutenir la conscience du risque par des actions de sensibilisation du public et de promotion de la résilience

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault est assurée notamment par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention des bassins de l'Orb et du Libron et par le PAPI Hérault 2017-2022.



# STRATÉGIE LOCALE DES TRI DU CARCASSONNAIS ET DU NARBONNAIS

*« SLGRI des bassins versants  
de l'Aude et de la Berre »*



# STRATÉGIE LOCALE DES BASSINS VERSANTS DE L'AUDE ET DE LA BERRE







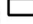
## 1 Présentation de la stratégie locale

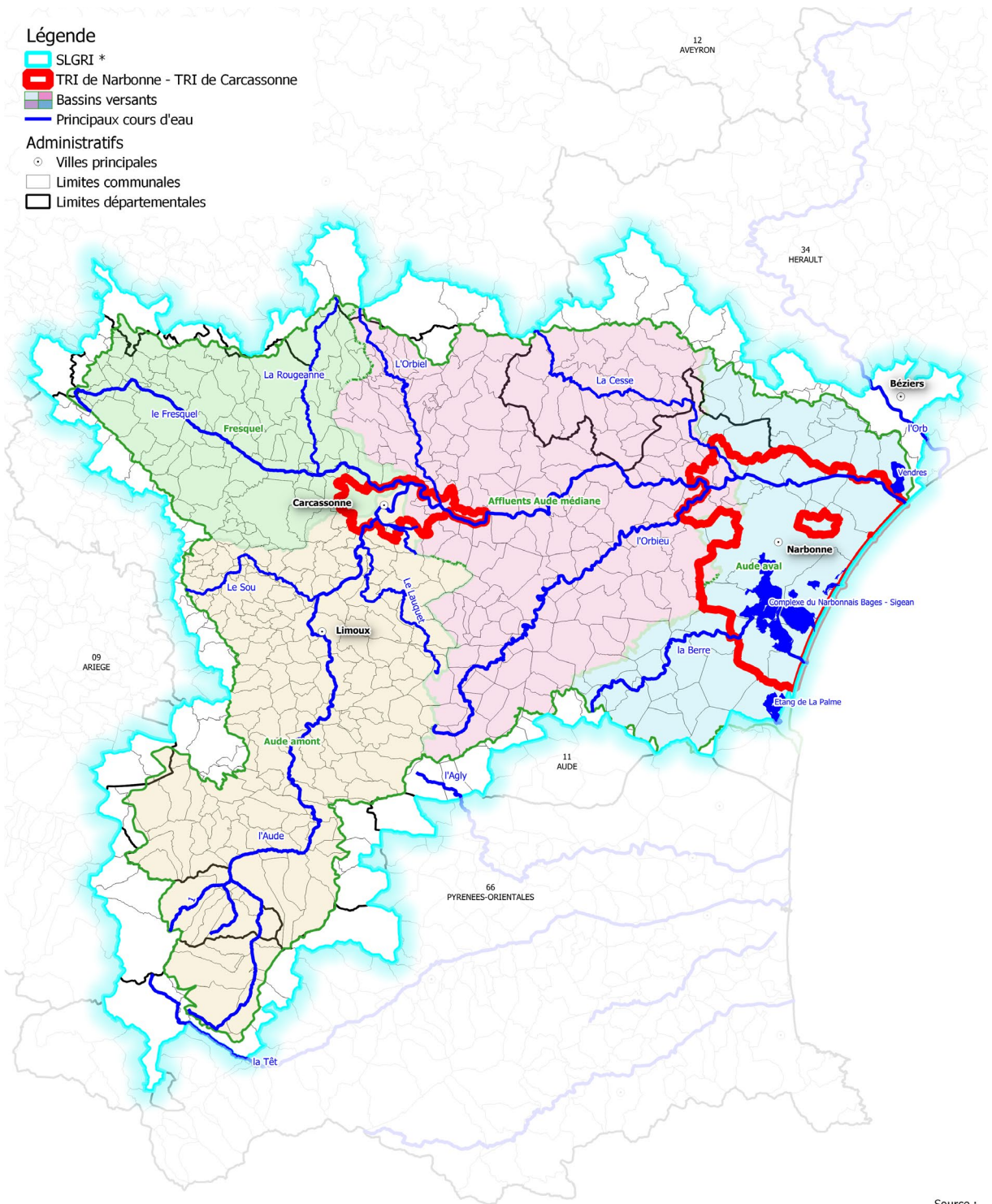
### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie	
Département(s)	Aude	
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre correspond à la totalité du bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu et englobe les deux TRI de Carcassonne et Narbonne.</p> <p>Le territoire est soumis à des épisodes méditerranéens de forte intensité. Ces inondations sont très dangereuses de par leur rapidité. Les récents événements ont un bilan humain et économique lourd (14 décès lors de la crue de 2018 et 220 M€ de dégâts estimés par les assurances), rappelant la vulnérabilité du bassin à ces phénomènes météorologiques.</p> <p>Le territoire fait l'objet d'une forte affluence touristique estivale : littoral, cité médiévale, canal du Midi. Pour les secteurs situés en zone inondable, des événements importants peuvent survenir en période touristique, avec une vulnérabilité accrue au niveau des campings. L'arrière-saison, notamment sur le littoral, correspond à l'époque pendant laquelle les crues sont le plus susceptibles d'intervenir.</p> <p>L'agglomération narbonnaise fait l'objet d'une forte pression démographique avec un étalement urbain observé sur les 10 dernières années autour de Narbonne et du littoral audois. De même, on observe sur l'agglomération carcassonnaise un étalement urbain préférentiellement dans la vallée du Fresquel.</p>	
Dates des principaux événements du passé	<p>Octobre 1891</p> <p>Mars 1930</p> <p>Octobre 1940</p> <p>Septembre 1992 (Carcassonnais uniquement)</p> <p>Novembre 1999 : crue exceptionnelle sur les deux TRI</p> <p>Octobre 2018</p> <p>Janvier 2020</p>	
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>TRI du Carcassonnais</p> <p>Débordements de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Aude</li> <li>- le Fresquel</li> <li>- le Fount-Guilhem</li> <li>- le Palajanel</li> </ul>	<p>TRI du Narbonnais</p> <p>Débordements de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Aude</li> <li>- l'Orbieu</li> <li>- la Berre</li> <li>- la Cesse</li> <li>- les étangs du narbonnais</li> </ul> <p>Submersion marine</p>
Porteur(s) et gouvernance	Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), EPTB sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.	
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 15 avril 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 23 février 2017</p>	
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.aude.gouv.fr/strategie-locale-de-gestion-des-risques-inondation-a9409.html">http://www.aude.gouv.fr/strategie-locale-de-gestion-des-risques-inondation-a9409.html</a>	

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**  
**Bassins versants de l'Aude et de la Berre**

**Légende**

-  SLGRI \*
-  TRI de Narbonne - TRI de Carcassonne
-  Bassins versants
-  Principaux cours d'eau
- Administratifs**
-  Villes principales
-  Limites communales
-  Limites départementales



Source :  
 IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
 DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
 Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

\* périmètres communaux des SLGRI (Arrêté du 15/02/2016) complété de 6 communes

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et réduire la vulnérabilité du territoire
- 1.2** Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCoT, les PLU et les PLUI et veiller à des principes harmonisés à l'échelle de la SLGRI

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Favoriser la rétention des eaux en amont des lieux habités
- 2.2** Maîtrise du ruissellement
- 2.3** Favoriser le retour à l'équilibre des cours d'eau

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Agir sur la surveillance et l'alerte
- 3.2** Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations
  - 3.2.1 Développement d'outils de gestion de crise
  - 3.2.2 Gestion du ressuyage des terres
- 3.3** Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

### GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, et sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation
- 4.2** Accompagner l'évolution des structures existantes vers la mise en place de la compétence GEMAPI

### GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Développer la connaissance sur les risques d'inondations
- 5.2** Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de l'Aude et de la Berre est assurée par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Aude Berre.

# STRATÉGIES LOCALES DU TRI DE PERPIGNAN – SAINT-CYPRIEN

*« SLGRI du bassin versant de l'Agly »*

*« SLGRI des bassins versants de la Têt et du Bourdigou »*

*« SLGRI des bassins versants du Réart,  
des affluents et de l'étang de Canet Saint-Nazaire »*

*« SLGRI des bassins versants du Tech  
et de la côte rocheuse »*

## **Socle commun des stratégies locales du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien**

Afin de prendre en compte le contexte hydrographique et la structure de la gouvernance en place, il a été retenu le principe d'établir quatre SLGRI correspondant à chacun des fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales (Agly, Têt, Réart, Tech).

Elles ont été élaborées simultanément sous l'autorité du Préfet des Pyrénées-Orientales par les quatre syndicats mixtes de bassins versants et approuvées par arrêtés préfectoraux en date du 6 septembre 2018.

La définition et la rédaction de chacune des SLGRI ainsi que la coordination inter-SLGRI a été rendue nécessaire par la présence d'interfluves.

Ces SLGRI présentent un socle d'objectifs communs, permettant d'assurer la cohérence stratégique du TRI de Perpignan – Saint-Cyprien.

Il s'agit également de favoriser l'émergence d'une gouvernance commune des acteurs à l'échelle du TRI avec pour objectif une seule stratégie locale.

## Localisation des stratégies locales du TRI de Perpignan – Saint-Cyprien

↳ Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du TRI de Perpignan – Saint-Cyprien

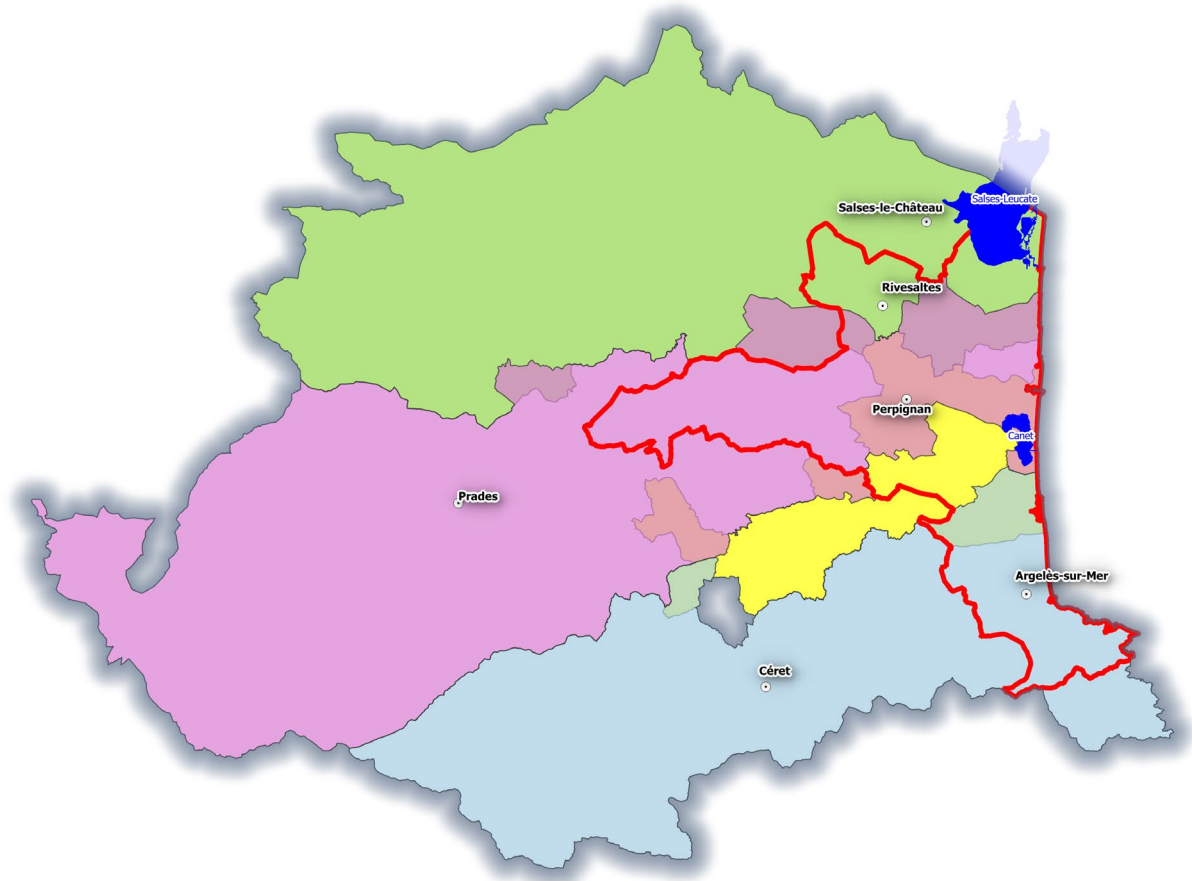
### Légende

#### SLGRI

- Bassins versants du Réart, affluents et étang de Canet Saint-Nazaire
- Bassin versant de l'Agly
- Bassins versants de la Têt et du Bourdigou
- Bassins versants du Tech et de la Côte Rocheuse
- TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

#### Administratif

- Villes principales



0 5 10 km

Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 02 juin 2020

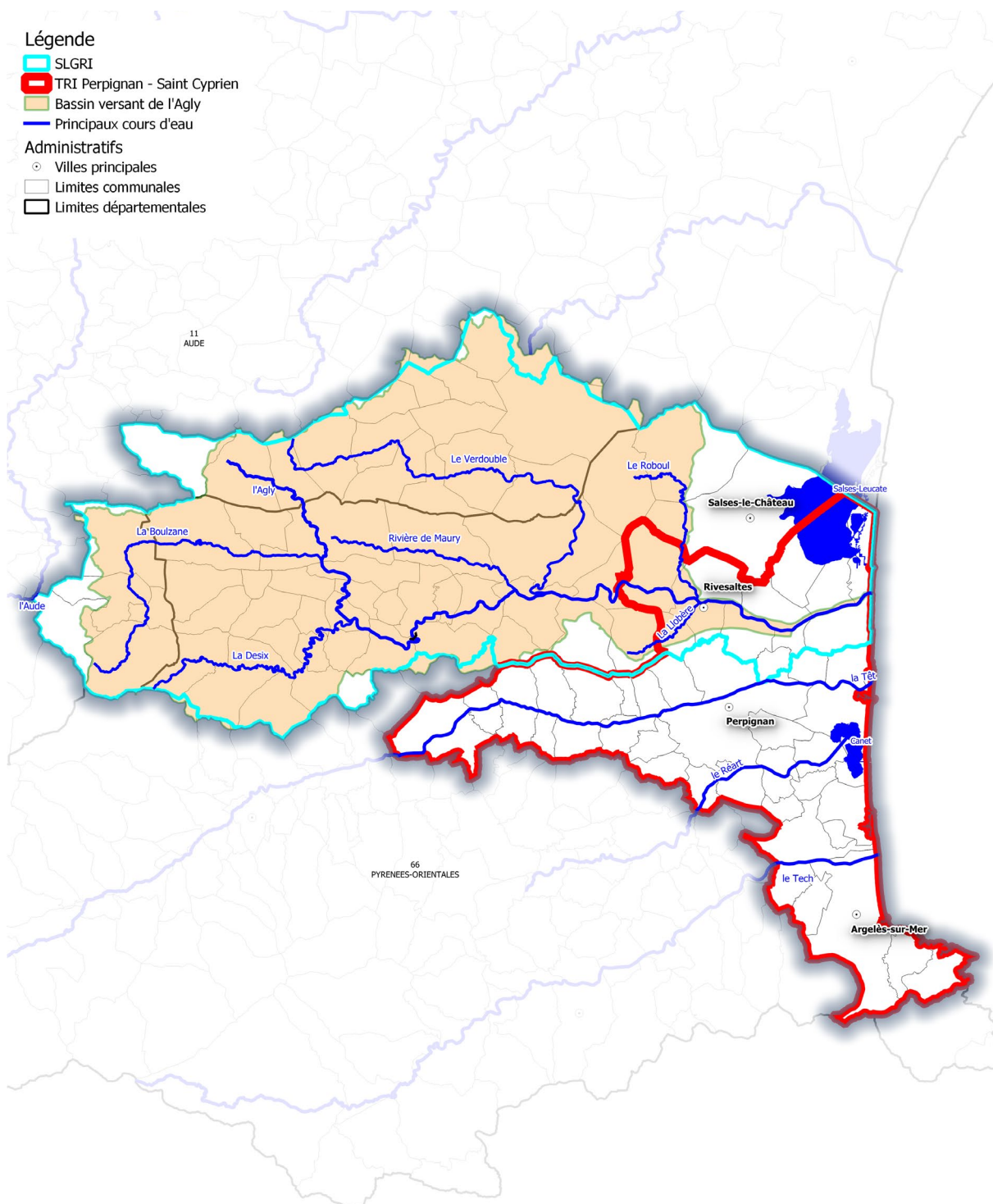
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Pyrénées-Orientales
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Bien que le TRI ne couvre qu'une partie du bassin de l'Agly, les acteurs impliqués ont souhaité élargir le périmètre de la SLGRI à l'ensemble du bassin versant, en raison d'une volonté de gestion globale du risque inondation, mais aussi du souhait d'intégrer les territoires peu peuplés, à l'amont du bassin. Ainsi, le périmètre de la SLGRI de l'Agly s'étend sur 65 communes.
Dates des principaux événements du passé	Octobre 1763 : versants Canigou Octobre 1940 : Tech et Têt principalement Septembre 1971 : Réart et Côte Vermeille Septembre 1992 : Agly, Têt, Réart Novembre 1999 : Verdoube, Agly, Massane Novembre 2005 : Agly et Verdoube Mars 2011 : Cerdagne Mars 2013 : Agly Janvier 2020 : Agly, Têt et Tech
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau pour l' Agly et ses affluents importants (la Boulzane, la Désix, le Maury, le Verdoube, le Roboul et la Llobère), ruissellement, submersion marine.
Porteur(s) et gouvernance	Le syndicat mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA) assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des bassins versants du Tech et de la Côte Rochoise.  Un comité de pilotage inter-SLGRI, constitué de l'État, des 4 structures de bassin versant et d'un représentant des parties prenantes (cf charte Inter SLGRI) a été constitué pour la mise en œuvre et le suivi des SLGRI dans les Pyrénées-Orientales.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	Arrêté désignant les parties prenantes : 14 mai 2016 Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 septembre 2018
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation">http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation</a>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**  
Bassin versant de l'Agly



0 5 10 km

Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**1.1** Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques<sup>12</sup>

**1.2** Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI<sup>12</sup>

**1.3** Développer le volet risque inondation dans les SCoT et PLU/PLUI, veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des SCoT et s'assurer de la compatibilité des PLU/PLUI avec les SCoT et celle des SCoT avec le PGRI<sup>12</sup>

**1.4** Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux, ...)<sup>12</sup>

**1.5** Intégrer le ruissellement dans l'aménagement du territoire<sup>12</sup>

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**2.1** Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues<sup>12</sup>

**2.2** Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation<sup>12</sup>

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

**3.1** Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées<sup>12</sup>

**3.2** Améliorer la culture du risque par la généralisation des documents d'information sur le risque inondation, des plans de gestion de crise et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI<sup>12</sup>

**3.3** Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations permanentes et non permanentes, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires<sup>12</sup>

**3.4** Favoriser la réalisation des cahiers de prescription relatifs aux campings<sup>12</sup>

**3.5** Mieux traiter la question d'insécurité révélée par les passages à gué<sup>12</sup>

**3.6** Prendre en compte, dans le cadre du futur PAPI, les aspects information préventive, gestion de crise et communication

**3.7** Fiabiliser les ouvrages de protection

<sup>12</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien



#### GRAND OBJECTIF 4

##### Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte. Fédérer les acteurs autour de la stratégie locale<sup>13</sup>
- 4.2** Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI<sup>13</sup>
- 4.3** Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage<sup>13</sup>
- 4.4** Mettre en place un comité de suivi par SLGRI<sup>13</sup>
- 4.5** Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI<sup>13</sup>
- 4.6** Structurer une maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant de l'Agly
- 4.7** Mettre en œuvre le PAPI d'intention et engager un PAPI complet

#### GRAND OBJECTIF 5

##### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés<sup>13</sup>
- 5.2** Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection<sup>13</sup>
- 5.3** Mieux appréhender les phénomènes de concomitance<sup>13</sup>
- 5.4** Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction<sup>13</sup>

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale est assurée par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention Agly.

<sup>13</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

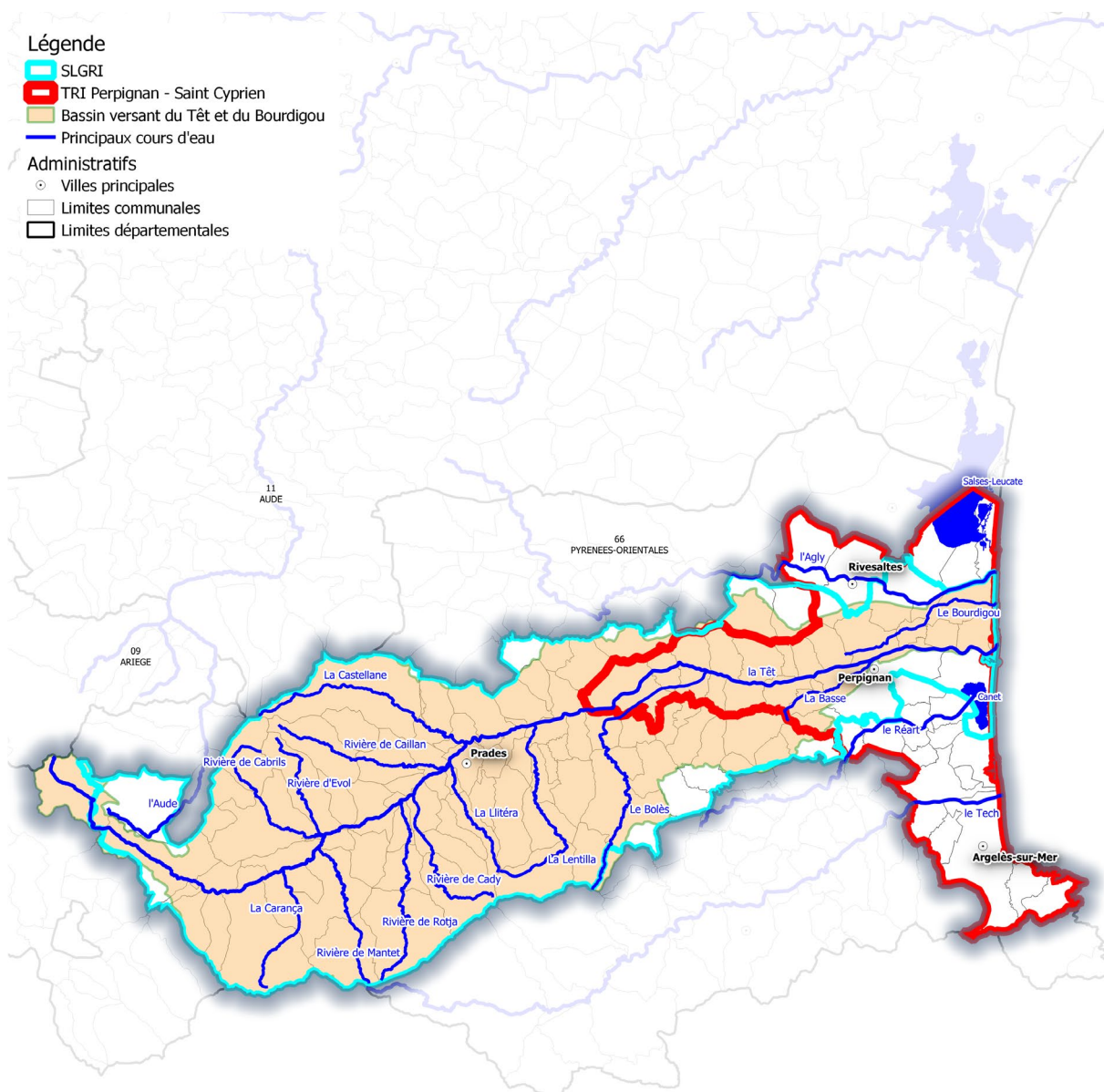
# STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT ET DU BOURDIGOU

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Pyrénées-Orientales
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Le TRI de Perpignan-Saint-Cyprien couvre la partie aval du bassin versant de la Têt. Les acteurs impliqués ont souhaité élargir le périmètre de la SLGRI à l'ensemble du bassin versant, en raison d'une volonté de gestion globale du risque inondation, mais aussi du souhait d'intégrer les territoires peu peuplés, à l'amont du bassin. Ainsi, le périmètre de la SLGRI de la Têt et du Bourdigou s'étend sur 101 communes.
Dates des principaux événements du passé	Octobre 1763 : Versants Canigou Août 1842 : Tech Octobre 1940 : Tech et Têt principalement Septembre 1971 : Réart et Côte Vermeille Septembre 1992 : Agly, Têt, Réart Novembre 1999 : Verdoube, Agly, Massane Novembre 2005 : Agly et Verdoube Mars 2011 : Cerdagne Mars 2013 : Agly Janvier 2020 : Agly, Têt et Tech
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau pour la Têt et ses affluents, ruissellement, submersion marine.
Porteur(s) et gouvernance	Le syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMBTV) assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des bassins versants du Tech et de la Côte Rochoeuse. Un comité de pilotage inter-SLGRI, constitué de l'État, des 4 structures de bassin versant et d'un représentant des parties prenantes (cf charte Inter SLGRI) a été constitué pour la mise en œuvre et le suivi des SLGRI dans les Pyrénées-Orientales.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	Arrêté désignant les parties prenantes : 14 mai 2016 Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 septembre 2018
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation">http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation</a>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Bassin versant du Têt et du Bourdigou**



Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**1.1** Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques<sup>14</sup>

**1.2** Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI<sup>14</sup>

**1.3** Développer le volet risque inondation dans les SCoT et PLU/PLUI, veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des SCoT et s'assurer de la compatibilité des PLU/PLUI avec les SCoT et celle des SCoT avec le PGRI<sup>14</sup>

**1.4** Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)<sup>14</sup>

**1.5** Intégrer le ruissellement dans l'aménagement du territoire<sup>14</sup>

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**2.1** Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues<sup>14</sup>

**2.2** Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation<sup>14</sup>

**2.3** Améliorer l'hydromorphologie du fleuve et préserver ses espaces de mobilité

**2.4** Participer à la définition et à la gestion des systèmes d'endiguement dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 et de la GEMAPI

**2.5** Renforcer la prise en compte de l'érosion côtière du littoral

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

**3.1** Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées<sup>14</sup>

**3.2** Améliorer la culture du risque par la généralisation des documents d'information sur le risque inondation, des plans de gestion de crise et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI<sup>14</sup>

**3.3** Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations permanentes et non permanentes, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires<sup>14</sup>

**3.4** Favoriser la réalisation des cahiers de prescription relatifs aux campings<sup>14</sup>

**3.5** Mieux traiter la question d'insécurité révélée par les passages à gué<sup>14</sup>

**3.6** Améliorer la gestion du fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise

**3.7** Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité (PCA)

<sup>14</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

#### GRAND OBJECTIF 4

##### Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte. Fédérer les acteurs autour de la stratégie locale<sup>15</sup>
- 4.2** Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI<sup>15</sup>
- 4.3** Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage<sup>15</sup>
- 4.4** Mettre en place un comité de suivi par SLGRI<sup>15</sup>
- 4.5** Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI<sup>15</sup>
- 4.6** Engager la mutation du syndicat mixte du bassin versant de la Têt en EPAGE ou EPTB

#### GRAND OBJECTIF 5

##### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés<sup>15</sup>
- 5.2** Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection<sup>15</sup>
- 5.3** Mieux appréhender les phénomènes de concomitance<sup>15</sup>
- 5.4** Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction<sup>15</sup>

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale est assurée par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Têt.

<sup>15</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

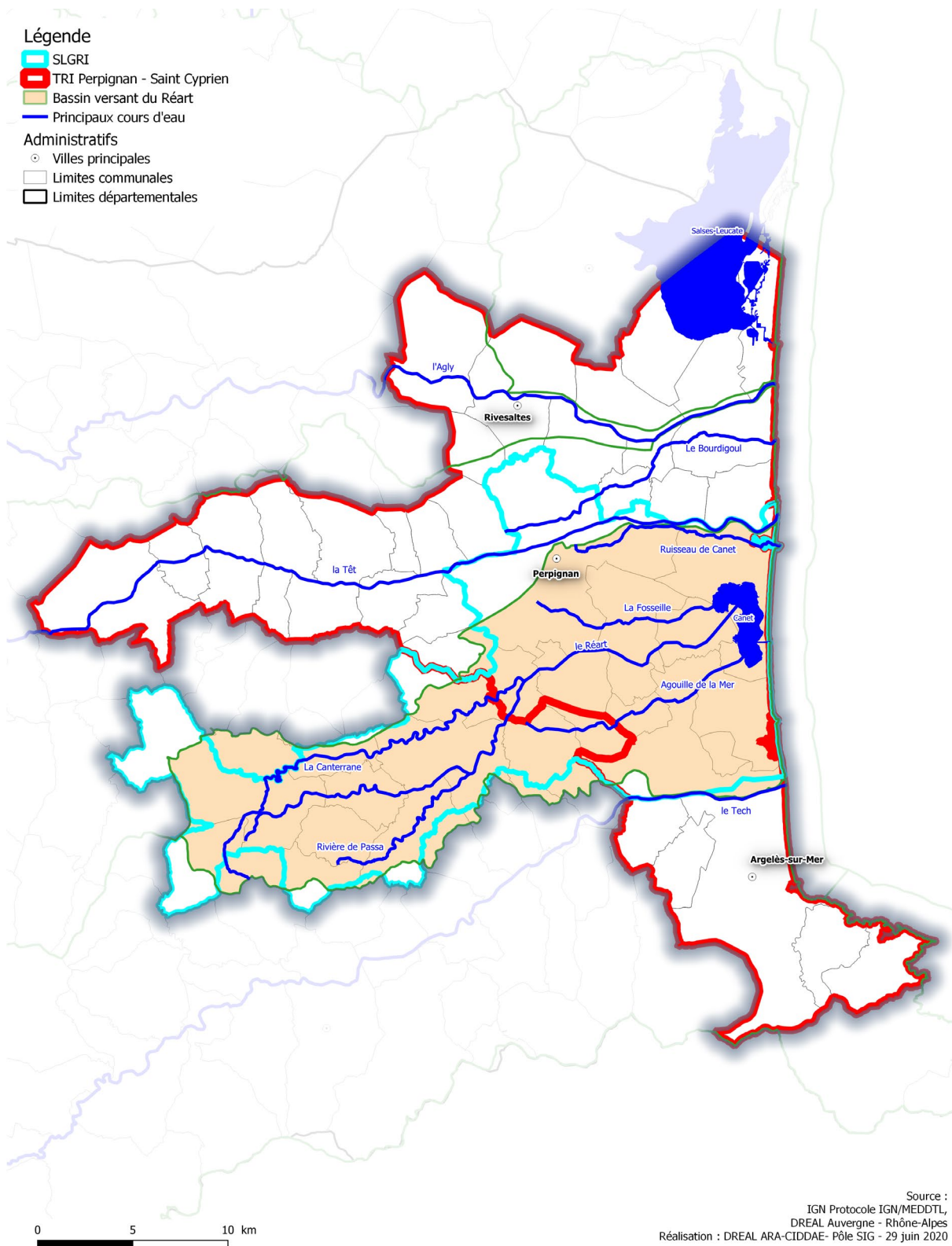
# STRATÉGIE LOCALE DES BASSINS VERSANTS DU RÉART, DES AFFLUENTS ET DE L'ÉTANG DE CANET-SAINT-NAZAIRE

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

Région(s)	Occitanie
Département(s)	Pyrénées-Orientales
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Bien que le TRI ne couvre qu'une partie du bassin du Réart, les acteurs impliqués ont souhaité élargir le périmètre de la SLGRI à l'ensemble du bassin versant, en raison d'une volonté de gestion globale du risque inondation, mais aussi du souhait d'intégrer les territoires peu peuplés, à l'amont du bassin dans une logique de solidarité amont-aval.
Dates des principaux événements du passé	11 octobre 1970, 22 septembre 1971, 21 août 1974, 19 octobre 1977, 1 <sup>er</sup> mars 1986, 13 octobre 1986, 12 novembre 1988, 26 - 27 septembre 1992, 12 novembre 1999.
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau pour les 4 cours d'eau principaux (Réart, Agouille de la Mar, la Fosseille, les Llobères), ruissellement, submersion marine.
Porteur(s) et gouvernance	Le syndicat mixte du bassin versant du Réart (SMBVR) assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des bassins versants du Réart, de la Fosseille, de l'Agouille de la Mar et des Llobères. Un comité de pilotage inter-SLGRI, constitué de l'État, des 4 structures de bassin versant et d'un représentant des parties prenantes (cf charte Inter SLGRI) a été constitué pour la mise en œuvre et le suivi des SLGRI dans les Pyrénées-Orientales.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	Arrêté désignant les parties prenantes : 14 mai 2016 Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 septembre 2018
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation">http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation</a>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
des Bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'Etang de Canet-Saint-Nazaire**



## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques<sup>16</sup>
- 1.2 Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI<sup>16</sup>
- 1.3 Développer le volet risque inondation dans les SCoT et PLU/PLUI, veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des SCoT et s'assurer de la compatibilité des PLU/PLUI avec les SCoT et celle des SCoT avec le PGRI<sup>16</sup>
- 1.4 Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux...)<sup>16</sup>
- 1.5 Intégrer le ruissellement dans l'aménagement du territoire<sup>16</sup>

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues<sup>16</sup>
- 2.2 Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation<sup>16</sup>
- 2.3 Préserver les zones humides du bassin versant de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, pour leur intérêt dans la rétention des eaux de débordement / ruissellement

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées<sup>16</sup>
- 3.2 Améliorer la culture du risque par la généralisation des documents d'information sur le risque inondation, des plans de gestion de crise et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI<sup>16</sup>
- 3.3 Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations permanentes et non permanentes, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires<sup>16</sup>
- 3.4 Favoriser la réalisation des cahiers de prescription relatifs aux campings<sup>16</sup>
- 3.5 Mieux traiter la question d'insécurité révélée par les passages à gué<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien



#### GRAND OBJECTIF 4

##### Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte. Fédérer les acteurs autour de la stratégie locale<sup>17</sup>
- 4.2** Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI<sup>17</sup>
- 4.3** Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage<sup>17</sup>
- 4.4** Mettre en place un comité de suivi par SLGRI<sup>17</sup>
- 4.5** Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI<sup>17</sup>

#### GRAND OBJECTIF 5

##### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés<sup>17</sup>
- 5.2** Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection<sup>17</sup>
- 5.3** Mieux appréhender les phénomènes de concomitance<sup>17</sup>
- 5.4** Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction<sup>17</sup>
- 5.5** Améliorer la connaissance de l'aléa et du risque d'inondation sur la Fosseille, les Llobères et l'Agouille de la Mar
- 5.6** Développer la connaissance sur la submersion marine, l'équilibre entre l'étang de Canet-Saint-Nazaire et la mer et les concomitances de crues

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale est assurée par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Réart.

<sup>17</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

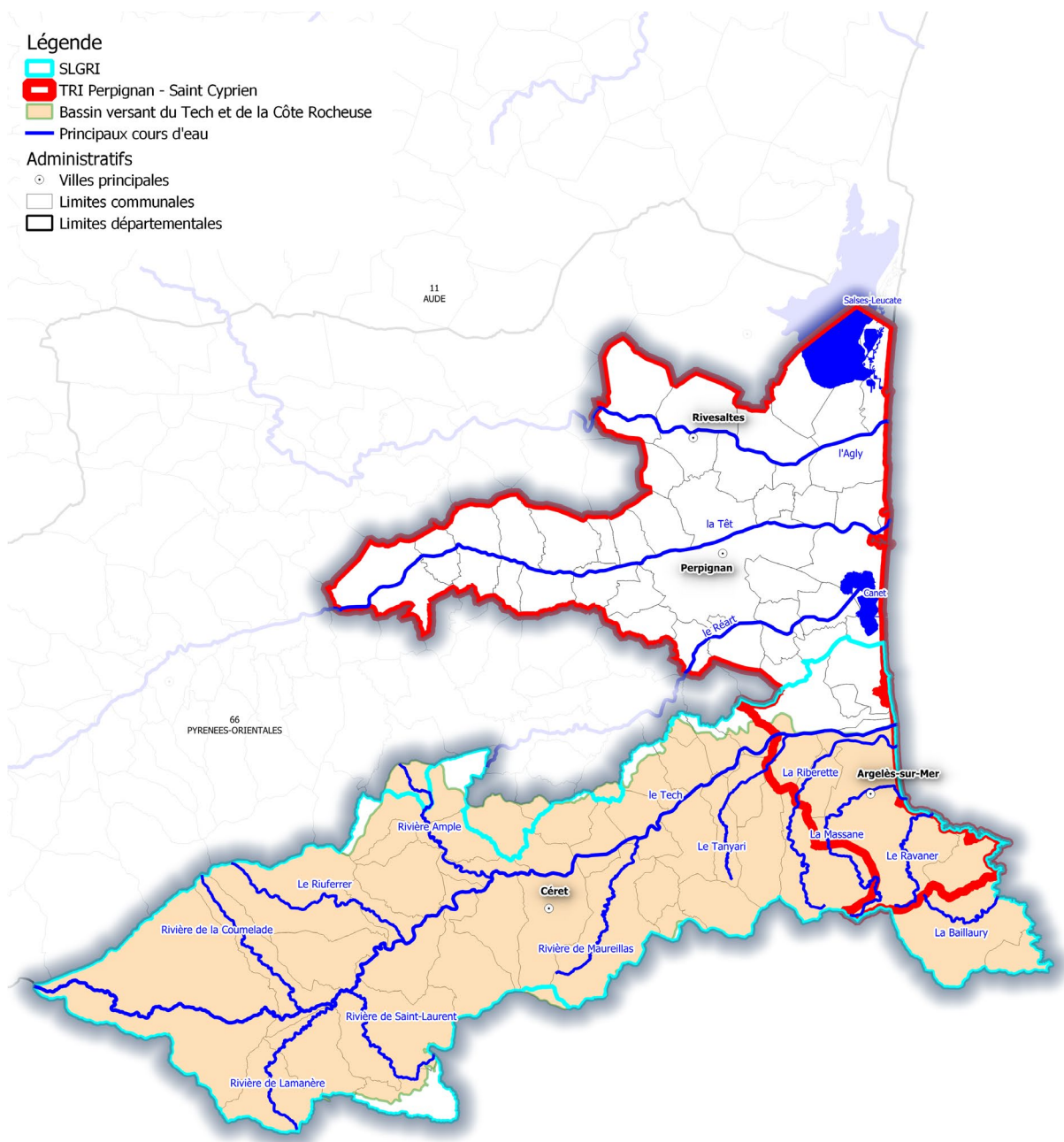
# STRATÉGIE LOCALE DES BASSINS VERSANTS DU TECH ET DE LA CÔTE ROCHEUSE

## 1 Présentation de la stratégie locale

### Description de la stratégie locale

<b>Région(s)</b>	Occitanie
<b>Département(s)</b>	Pyrénées-Orientales
<b>Justification du périmètre et spécificités du territoire</b>	<p>Bien que le TRI ne couvre que la partie aval du bassin versant du Tech, les acteurs impliqués ont souhaité élargir le périmètre de la SLGRI à l'ensemble du bassin versant, afin de promouvoir une gestion intégrée du risque inondation. Par ailleurs, l'aval du bassin versant du Tech est caractérisé par une zone d'interfluve avec le bassin versant du Réart. Dans cette basse plaine, les communes St-Cyprien et de Latour-Bas-Elne sont intégrées dans la SLGRI du Tech et de la Côte Rocheuse.</p> <p>Le périmètre de la SLGRI des bassins versants du Tech et de la Côte Rocheuse s'étend sur 45 communes.</p>
<b>Dates des principaux événements du passé</b>	<p>Octobre 1763 (Versants du Canigou)</p> <p>Août 1842 (Tech)</p> <p>Octobre 1907 (Tech)</p> <p>Octobre 1940 (Tech)</p> <p>Septembre 1971 (Côte vermeille)</p> <p>Novembre 1999 (Massane)</p> <p>Novembre 2014 (Riberette, Ravaner, Massane)</p> <p>Janvier 2020 (Tech)</p>
<b>Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)</b>	Débordements de cours d'eau (Tech, Tanyari, Riberette, Massane,...), ruissellement et submersion marine.
<b>Porteur(s) et gouvernance</b>	<p>Le syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des bassins versants du Tech et de la côte Rocheuse.</p> <p>Un comité de pilotage inter-SLGRI, constitué de l'État, des 4 structures de bassin versant et d'un représentant des parties prenantes (cf charte Inter SLGRI) a été constitué pour la mise en œuvre et le suivi des SLGRI dans les Pyrénées-Orientales.</p>
<b>Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale</b>	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 14 mai 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 septembre 2018</p>
<b>Document complet</b>	Stratégie locale accessible au lien suivant : <a href="http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation">http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondation</a>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)  
du Bassin versant du Tech et de la Côte Rochoeuse**



Source :  
IGN Protocole IGN/MEDDTL,  
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 29 juin 2020

## 2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

### GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour mieux prendre en compte les risques<sup>18</sup>
- 1.2** Poursuivre le programme de PPR sur les périmètres des SLGRI<sup>18</sup>
- 1.3** Développer le volet risque inondation dans les SCoT et PLU/PLUI, veiller à des pratiques harmonisées notamment pour la coordination des SCoT et s'assurer de la compatibilité des PLU/PLUI avec les SCoT et celle des SCoT avec le PGRI<sup>18</sup>
- 1.4** Engager des actions en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti : améliorer la connaissance des enjeux pour agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité (population, environnement, activités, ouvrages, réseaux, ...)<sup>18</sup>
- 1.5** Intégrer le ruissellement dans l'aménagement du territoire<sup>18</sup>
- 1.6** Valoriser les bassins de rétention et certaines zones inondables ou zones d'expansion de crues (ZEC)

### GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Poursuivre les actions de limitation des débordements de cours d'eau et d'aménagement des champs d'expansion des crues<sup>18</sup>
- 2.2** Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des risques d'inondation<sup>18</sup>
- 2.3** Identifier et caractériser les espaces de mobilité des cours d'eau et les ZEC
- 2.4** Préserver et gérer les espaces de mobilité et les ZEC
- 2.5** Développer les actions de gestion des eaux pluviales dans les zones rurales
- 2.6** Poursuivre l'entretien préventif et la restauration des milieux aquatiques
- 2.7** Assurer une protection adaptée et justifiée des berges en fonction des enjeux

### GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte et veiller à des pratiques harmonisées et partagées<sup>18</sup>
- 3.2** Améliorer la culture du risque par la généralisation des documents d'information sur le risque inondation, des plans de gestion de crise et l'implantation de repères de crues dans les communes concernées par les SLGRI<sup>18</sup>
- 3.3** Développer la conscience du risque par la diffusion de l'information, notamment par des actions de sensibilisation aux populations permanentes et non permanentes, aux élus et par la poursuite des actions de communication à l'attention des scolaires<sup>18</sup>
- 3.4** Favoriser la réalisation des cahiers de prescription relatifs aux campings<sup>18</sup>
- 3.5** Mieux traiter la question d'insécurité révélée par les passages à gué<sup>18</sup>
- 3.6** Améliorer le réseau de suivi pour consolider les données hydrologiques
- 3.7** Favoriser la réalisation des plans de continuité d'activité (PCA)

<sup>18</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien

#### GRAND OBJECTIF 4

##### Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte. Fédérer les acteurs autour de la stratégie locale<sup>19</sup>
- 4.2** Se préparer à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI<sup>19</sup>
- 4.3** Assurer une structuration durable des maîtrises d'ouvrage<sup>19</sup>
- 4.4** Mettre en place un comité de suivi par SLGRI<sup>19</sup>
- 4.5** Mettre en place une instance de coordination « inter-SLGRI » destinée à favoriser le partage de la connaissance, l'évaluation des politiques, à gérer les espaces interfluves, et à terme, à faciliter l'émergence d'une seule SLGRI<sup>19</sup>

#### GRAND OBJECTIF 5

##### Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Améliorer la connaissance des aléas et des risques en particulier sur les secteurs non cartographiés<sup>19</sup>
- 5.2** Poursuivre le recensement et le classement des ouvrages de protection<sup>19</sup>
- 5.3** Mieux appréhender les phénomènes de concomitance<sup>19</sup>
- 5.4** Partager la connaissance entre les différents acteurs de la prévention des risques, développer une logique de co-construction<sup>19</sup>
- 5.5** Améliorer la connaissance des débordements sur la basse plaine du Tech
- 5.6** Mieux appréhender le rôle et la pérennité des ouvrages et boisements RTM
- 5.7** Développer la connaissance sur les risques littoraux

<sup>19</sup> Sous objectif commun aux SLGRI du TRI de Perpignan - Saint-Cyprien